



Fédération
européenne
des associations
de chasse
et conservation
de la faune sauvage

Rapport annuel 2015

LA VOIX DES CHASSEURS EUROPÉENS

A wooden hunting stand (tiroir) is positioned in a forest during autumn. The stand is made of dark wood and has a small rectangular opening for a shooter. The background is filled with trees whose leaves have turned various shades of orange, yellow, and brown. The ground is covered with tall grass and some green plants.

INDEX

- 4 PRÉFACE DU PRÉSIDENT
- 6 LE SECRÉTARIAT DE LA FACE
- 10 LES MEMBRES DE LA FACE
- 12 L'INTERGROUPE
- 16 LES OISEAUX
- 24 LES GRANDS CARNIVORES
- 30 LA BIODIVERSITÉ
- 40 LES ACCORDS INTERNATIONAUX
- 43 LES ARMES À FEU ET LES MUNITIONS
- 44 LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES ANIMAUX
- 48 LES MÉTHODES ET LES CULTURES DE CHASSE
- 52 LES FINANCES



La FACE est la Fédération européenne des associations de chasse et conservation de la faune sauvage.

Établie en 1977, elle représente les intérêts des sept millions de chasseurs à travers l'Europe en sa capacité d'organisation non gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif.

Cela fait de la FACE la plus grande structure de représentation démocratique des chasseurs au monde, et probablement l'une des plus grandes organisations européennes de la société civile.

La FACE est composée de Membres effectifs représentant les associations nationales de chasseurs de 35 pays européens, y compris les 28 États membres de l'Union européenne, et de 7 Membres adhérents. Son Secrétariat est établi à Bruxelles. La FACE défend le principe de l'utilisation durable de la nature. Elle est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987 et, plus récemment, de Wetlands International. La FACE travaille avec ses partenaires sur un éventail de dossiers liés à la chasse – des accords internationaux régissant la conservation de la nature aux mises en œuvre au niveau local – dans le but de maintenir et promouvoir la chasse en Europe.

Ce Rapport annuel couvre la période s'étendant de juin 2014 à octobre 2015. Il décrit brièvement le contexte général et les activités clés réalisées dans le cadre de nos thèmes de travail principaux.

PRÉFACE DU PRÉSIDENT

MICHL EBNER



En Europe, chaque chasseur doit avoir le sentiment d'appartenir à la FACE

De nos jours, nous ne pouvons qu'observer l'exacerbation du clivage entre la ville et la campagne, la marginalisation du rôle de la chasse dans notre société et la montée en puissance des mouvements de défense des droits des animaux qui s'opposent à toute forme d'utilisation durable et qui encouragent la polarisation.

Ces tendances se confirment aux niveaux local, national et international. Dès lors, la défense de la chasse durable représente un défi qui exige une stratégie plus ambitieuse qu'une simple influence de nos clubs de chasse et des gouvernements locaux et nationaux. La chasse dans l'UE dépend plus que jamais des décisions prises à Bruxelles au sein de la Commission européenne et du Parlement européen.

Par le biais des 35 organisations membres, la FACE représente les intérêts de sept millions de chasseurs, issus des 28 États membres de l'UE et de certains pays situés hors des frontières de l'Union. La réputation de la FACE est fondée sur son engagement à fournir une expertise technique et des analyses scientifiques aux décideurs européens en cas de modification de la législation. La véritable

force de la FACE réside toutefois dans l'unité et la cohésion des Membres pour promouvoir l'utilisation durable et responsable des ressources naturelles, les traditions, ainsi que les droits des sept millions de chasseurs et de leur famille à participer positivement à la conservation de la nature.

La culture cynégétique européenne fait partie intégrante de notre patrimoine commun, composé de différentes traditions et approches pour la conservation de l'environnement. La FACE œuvre pour que l'Europe ne devienne pas une coquille vide de concepts idéologiques qui prive les citoyens de leur droit à jouir pleinement et de manière responsable de la nature.

La défense et la promotion de la chasse en Europe s'effectuent de plus en plus par le biais de contacts avec les institutions européennes à Bruxelles. Les intérêts et demandes légitimes des sept millions de chasseurs en Europe doivent recevoir l'attention qu'ils méritent. Il est donc indispensable d'établir les réseaux nécessaires pour que nos messages soient véhiculés. À cette fin, la FACE assure le secrétariat de l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen et aborde avec les décideurs politiques les enjeux qui touchent directement les activités cynégétiques. La FACE se livre en outre à d'autres activités pour garantir un engagement plus actif avec les décideurs européens. Ce Rapport annuel donne un aperçu des activités menées par la FACE pour défendre les intérêts des chasseurs européens.

En cette ère de mondialisation, chaque chasseur devrait se sentir obligé de contribuer à la promotion de la conservation de la faune sauvage et des habitats par le biais de la chasse durable, d'une part, au titre de citoyen et, d'autre part, au titre de membre d'une organisation cynégétique ; dans le premier cas, en sensibilisant les autres citoyens aux bienfaits de la chasse et, dans le deuxième cas, de manière professionnelle ou volontaire. Le Secrétariat de la FACE est heureux de vous présenter un aperçu des activités entreprises au cours de l'année écoulée. Nous espérons que cette démarche contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance de tout chasseur à la FACE.



DR MICHL EBNER

PRÉFACE DU PRÉSIDENT HONORAIRE

GILBERT DE TURCKHEIM



Au cours des douze années de mon mandat de Président de la FACE, il m'a souvent été demandé d'expliquer ce qu'était la FACE et ce que cette dernière faisait pour les chasseurs.

Depuis sa création en 1977, la FACE a développé une vision cohérente, fondée sur des valeurs et positions communes de la communauté cynégétique sur le plan de l'engagement responsable envers la chasse durable.

Il s'agissait d'une nécessité pour répondre aux pouvoirs décisionnels toujours plus importants des institutions européennes. Bien que la chasse ne relève pas directement de la compétence de l'Union, la protection des oiseaux et de la faune sauvage, la conservation des habitats, les armes à feu et la santé animale font, quant à elles, partie des compétences attribuées à l'UE. Ces domaines influencent la manière dont la chasse est gérée dans les États membres. La législation nationale régissant les activités cynégétiques dépend des directives « Oiseaux », « Habitats » et « Armes à feu », pour lesquelles les décisions sont prises à Bruxelles.

Par conséquent, les chasseurs doivent disposer d'un avant-poste à Bruxelles, non seulement pour suivre le processus d'élaboration des politiques, mais également pour l'influencer. La FACE est une organisation de lobbying représentant les intérêts des chasseurs,

et probablement l'une des plus grandes organisations citoyennes de l'Union européenne.

Un exemple concret des activités menées par la FACE est l'Initiative pour une chasse durable. Si l'Union européenne reconnaît aujourd'hui pleinement la chasse comme une activité présentant des avantages sociaux, culturels, économiques et environnementaux notables dans différentes régions européennes, c'est grâce aux travaux entrepris en 2001 par la FACE en collaboration avec la Commission européenne.

Même si les réalisations de la FACE représentent un vif succès, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. La chasse est continuellement confrontée à de nouveaux défis. Notre société évolue à un rythme plus soutenu : urbanisation, industrialisation, passage d'une économie rurale à une société urbaine, changement de perception de la nature et des animaux. Toutes ces tendances posent de nouvelles menaces pour la chasse.

En près de quarante années d'existence, la FACE a forgé des alliances avec les agriculteurs, les propriétaires fonciers, les utilisateurs des terres et les organisations environnementales favorables à l'utilisation durable des ressources naturelles. Par ailleurs, l'industrie elle-même fait partie de notre réseau, comme le démontre la collaboration récente au sujet de la directive sur les armes à feu. Ces alliances sont cruciales pour défendre avec succès les intérêts des chasseurs sur la scène politique européenne. Au cours de mes douze années à la présidence de l'organisation, je me suis efforcé de rassembler les pays et les organisations cynégétiques membres de la FACE sur la base des valeurs communes de solidarité, de reconnaissance mutuelle et de respect pour une grande variété de cultures et traditions de chasse.

Je souhaite plein succès à Michl Ebner dans ses nouvelles fonctions de Président de la FACE et j'invite tous les chasseurs d'Europe à rester unis face aux défis qui nous attendent afin de garantir que la chasse demeure un élément crucial de notre identité européenne commune, profondément ancrée dans le tissu économique et social des collectivités.

A handwritten signature in black ink, reading 'G de Turckheim'.

Gilbert de Turckheim

LE SECRÉTARIAT DE LA FACE

L'équipe de la FACE fait fonctionner son Secrétariat, qui est établi à Bruxelles, en représentant quotidiennement les intérêts de ses Membres et de sept millions de chasseurs en Europe.

L'équipe allie une passion pour la chasse et la nature à une expertise dans toute une série de domaines clés, ce qui lui permet de veiller au mieux à la durabilité et la pérennité de la chasse à travers l'Europe.



AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

FILIPPO SEGATO



Chers chasseurs,
Chers amis de la chasse,

L'année 2015 a été une année fructueuse, mais mouvementée, pour la FACE. Nous avons collaboré avec les institutions européennes sur toutes les politiques liées à la chasse, renforcé la capacité de notre réseau et entamé la révision de nos priorités stratégiques. Dès lors, nous avons pu renforcer notre réputation au niveau institutionnel et apporter une valeur ajoutée pour les chasseurs en Europe.

La FACE poursuit sa mission de défense des chasseurs européens. Nous nous concentrons sur nos thèmes de travail principaux, à savoir les oiseaux migrateurs, les grands carnivores, la biodiversité et l'utilisation des terres, les accords internationaux, le bien-être et la santé des animaux, les armes à feu et les munitions, ainsi que les méthodes et les cultures de chasse. Malgré l'étendue de nos activités, nous avons entrepris un examen de nos priorités afin d'évaluer les besoins des Membres et de réorienter notre stratégie le cas échéant. Afin d'aider au mieux les Membres, la FACE se doit d'être au courant de leurs attentes.

Le défi le plus important pour la FACE en 2015 aura probablement été le « bilan de qualité » des directives Nature. Ce processus a été mené par la Commission européenne afin d'évaluer si les directives « Oiseaux » et « Habitats » étaient toujours adaptées à l'objectif recherché.

La FACE a participé à la collecte de preuves et à la consultation publique de concert avec divers États, organisations et parties prenantes afin de réaffirmer son soutien des directives « Oiseaux » et « Habitats » et d'exhorter les institutions européennes et les États membres à reconnaître le rôle positif de la chasse dans la réalisation des objectifs définis dans la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020.

Bien que nous soutenions fermement les directives Nature, nous devons reconnaître les difficultés rencontrées dans le monde réel en ce qui concerne la mise en œuvre quotidienne des directives Nature aux niveaux national et local. Dans sa réponse à la Commission européenne, la FACE a souligné que l'interprétation et la mise en œuvre des directives devaient davantage répondre aux besoins de la chasse en tant qu'activité offrant des avantages sociaux, culturels, économiques et environnementaux substantiels dans l'Union européenne.

Le retour du loup dans le paysage européen et les nombreux conflits qui résultent de cette expérience de conservation fructueuse représentent probablement les plus grands défis dans la mise en œuvre de la législation sur la nature de l'UE. La FACE, consciente de la nécessité de sensibiliser les décideurs politiques de l'UE aux conflits hommes-loups, a organisé dans le cadre de l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » une conférence exceptionnelle intitulée « Le retour du loup dans le paysage européen : défis et solutions », lors de laquelle plusieurs orateurs ont décrit l'étendue des conflits liés aux loups et les défis que pose l'augmentation des populations de loups dans de nouveaux territoires.

L'année 2015 a aussi été marquée par des élections à la FACE. Michl Ebner a succédé au baron Gilbert de Turckheim à la fonction de Président de la FACE. La FACE remercie chaleureusement le Président de Turckheim pour les douze années qu'il a passées à la présidence de l'organisation. Je tiens personnellement à le remercier pour son soutien continu, ses conseils judicieux et pour nous avoir appris que la réussite de la FACE dépendait de l'unité et de la solidarité de tous les chasseurs. Je me félicite de pouvoir bientôt coopérer étroitement avec le Président Ebner, dont l'extraordinaire expérience dans le monde politique et des affaires permettra de définir la politique en matière de chasse dans l'UE pour les prochaines années.

La FACE tient également à remercier tout particulièrement le député européen Karl-Heinz Florenz, qui s'est engagé dans le projet difficile de présider l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen, ainsi que les Membres de la FACE pour leur soutien et leur confiance dans le travail que nous accomplissons à Bruxelles. Enfin, mes plus grands remerciements vont à l'équipe de la FACE. C'est réellement gratifiant de travailler avec une équipe de professionnels et amis qui font preuve de dévouement et de passion pour notre mission, et d'un engagement profond en faveur de la défense de la chasse.

Filippo Segato

SECRÉTARIAT

Administration

Charlotte Nyffels

Office & Business Manager

Charlotte gère les opérations du Secrétariat de la FACE, des finances aux ressources humaines, tout en veillant à la coordination des besoins administratifs et logistiques, à la planification des services de traduction à l'attention des Membres de la FACE et à l'organisation des réunions de gouvernance de la FACE.

Chloé Gerber

Office Assistant

Au sein de l'unité *Office & Business Management*, Chloé s'occupe de l'administration générale, des services d'accueil, de la gestion des installations et de l'organisation des réunions. Elle apporte en outre une assistance personnelle au Secrétaire Général.

Sabine Borgers-Guse

Senior Translator (Part-time)

Sabine fournit des traductions allemandes de première qualité.

Mathieu Goethals

French Translator

Conservation

Cy Griffin

Director of Conservation

Cy est responsable de la politique en matière de faune sauvage et de nature de la FACE. Il fait connaître et comprendre de façon singulière la biologie des espèces de gibier et la réglementation européenne y afférente. Il fournit quotidiennement des éclaircissements d'ordre technique et biologique sur divers dossiers, allant des oiseaux migrateurs au piégeage. Depuis novembre 2013, Cy assure la gestion des travaux de conservation de la nature, en plus de ceux de conservation de la faune sauvage.

Charlotte Simon

Nature Policy Officer

Récemment diplômée en Biologie des organismes et écologie à l'Université Libre de Bruxelles, Charlotte occupe le poste de *Nature Policy Officer* à la FACE. Travaillant avec le *Director of Conservation*, Charlotte est en charge de plusieurs projets de conservation de la nature ainsi que du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE. En outre, elle recherche des opportunités de financement pour la FACE et ses Membres.

David Scallan

Wildlife Policy Officer

David a rejoint la FACE en septembre 2015. Il gère plusieurs dossiers, relatifs notamment aux oiseaux migrateurs, aux grands carnivores, à l'utilisation des terres et à l'économie de la chasse. David a une solide expérience dans les domaines de la politique de conservation, de l'écologie, de la gestion des espèces sauvages, de l'agriculture durable et de la gestion des conflits entre les hommes et la faune sauvage. Il a obtenu un doctorat de l'Université nationale d'Irlande, à Galway, en 2012. Sa thèse abordait la place des activités cynégétiques dans l'environnement rural en Irlande d'un point de vue économique, écologique et social. David est également familiarisé avec le suivi des sites et des espèces, les sondages écologiques, la gestion de projet et l'analyse d'impact économique.



Affaires juridiques et publiques

Johan Svalby

Director of Legal and Public Affairs

Depuis avril 2014, Johan assure la gestion des affaires juridiques et publiques de la FACE. Johan allie formation juridique et connaissances pointues des politiques internationales, européennes et de leurs rouages. Il assure un suivi juridique essentiel et une guidance précise pour l'interprétation de la législation concernant les chasseurs européens. Il coordonne le Groupe de travail Affaires juridiques de la FACE, ainsi que les travaux de la FACE relatifs au bien-être et à la santé des animaux, à la Convention de Berne et à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Paul Wujek

Legal Affairs Officer

Paul a rejoint l'équipe de la FACE en juillet 2014. Il fournit des conseils juridiques et politiques à la FACE et ses Membres. Il suit de près les évolutions politiques et les procédures d'infraction dans l'UE. Paul joue également un rôle important au niveau des relations avec les institutions européennes, notamment les Représentations permanentes. Avant de rejoindre la FACE, Paul a acquis une expérience juridique au Service juridique du Conseil de l'Union européenne.

Cecilia Luetgebrune

Public Affairs Officer

Cecilia joue un rôle essentiel dans les relations entre la FACE et les institutions européennes, notamment le Parlement européen où Cecilia est notre personne de liaison pour l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales ». Depuis son arrivée à la FACE en 2014, Cecilia entretient des contacts avec les décideurs politiques et les organisations familiales avec les domaines de compétence et les projets de la FACE. Diplômée en agriculture, Cecilia est également chargée des dossiers de la FACE en lien avec l'agriculture et le développement rural.

Communication

Mayssa Vande Vyvre

Communications Officer

Depuis juillet 2015, Mayssa travaille à la FACE en tant que *Communication Officer*. Mayssa a obtenu un bachelier en science politique et sociologie au Emmanuel College, à Boston, aux États-Unis, et un master en communication et politique européennes à l'IHECS, à Bruxelles. Avant de rejoindre la FACE, Mayssa a travaillé à l'Ambassade du Canada à Boston et dans une société de consultance dans la sphère européenne, sise à Bruxelles, en tant que Gestionnaire des projets de communication. Mayssa s'assure que les Membres de la FACE, les partenaires, les décideurs politiques et les médias sont au courant des nombreux dossiers traités et des activités menées au quotidien par la FACE.

Stagiaires en 2015

Claudia Guarnati

Hugo Palejowski

Personnel sortant

Dan Bugar Kuželički

Yasmin Hammerschmidt

LES MEMBRES DE LA FACE

RAPPROCHER LES CHASSEURS

À TRAVERS L'EUROPE

La FACE collabore avec ses Membres, ses partenaires et les institutions européennes pour faciliter la compréhension, la prise de mesures et les échanges de vues par le biais de réunions régulières dans les États membres, mais également au sein du Parlement européen et de la Commission Européenne.

La FACE n'est rien sans ses Membres.

La communauté des Membres de la FACE rassemble l'expertise, les connaissances, les structures et l'influence de la chasse en Europe.

Les Membres de la FACE sont les associations nationales de chasseurs de 35 pays européens, dont l'ensemble des États membres de l'UE, ainsi que d'autres pays du Conseil de l'Europe.

Membres effectifs

Federata e Gjuetarëve të Shqipërisë
Zentralstelle Österreichischer Landesjagdverbände
Royal Saint-Hubert Club de Belgique / Hubertus Vereniging Vlaanderen vzw
Lovački Savez Herceg-Bosne (LSHB)
Lovački Savez Republike Srpska (LSRS)
Savez Lovačkih organizacija BiH (SLOBiH)
Съюз на ловците и риболовците в България
Hrvatski Lovački Savez
Κυπριακή Ομοσπονδία Κυνηγίου και Διαθρησκείας Αγριας Ζωης
Českomoravská Myslivecká Jednota
Danmarks Jægerforbund
Eesti Jahimeeste Selts
Suomen Metsästäjäliitto / Finlands Jägarförbund
Fédération Nationale des Chasseurs
Deutscher Jagdverband e.V.
Κυνηγική Συνομοσπονδία Ελλάδος
Országos Magyar Vadász Kamara
Országos Magyar Vadászati Védegylet
FACE Ireland c/o National Association of Regional Game Councils (NARGC)
FACE Italia
Latvijas Mednieku Asociācija
Lietuvos Medžiotojų ir Žvejų Draugija
Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg asbl
Federazzjoni Kaċċaturi Nassaba Konservazzjonisti (FKNK)
Lovački Savez Crne Gore
Koninklijke Nederlandse Jagers Vereniging
Norges Jeger- og Fiskerforbund
Polski Związek Łowiecki

Federação Portuguesa de Caça (FENCAÇA)
Asociația Generală a Vânătorilor și Pescarilor Sportivi (AGVPS)
Lovački Savez Srbije
Slovenská poľovnícka komora
Slovenský Poľovnícky Zväz
Lovska zveza Slovenije
Oficina Nacional de la Caza (ONC)
Svenska Jägareförbundet
JagdSchweiz / ChasseSuisse / CacciaSvizzera / CatschaSvizra
Türkiye Atıcılık ve Avcılık Federasyonu
FACE UK: British Association for Shooting and Conservation (BASC) & Countryside Alliance

Membres adhérents

European Association of the Civil Commerce of Weapons (AECAC)
European Association of Traditional Hunts (AECT)
Association of European Manufacturers of Sporting Firearms (ESFAM)
Safari Club International Foundation (SCIF)
The European Bowhunting Federation (EBF)
European Institute for the Management of Wild Birds and their Habitats (OMPO)
Conservation Force



MEMBRES DE LA FACE

COMITÉ DE DIRECTION

M. EBNER, *Président*

V. BÖHNING, *Vice-Président, Allemagne*

C. L. CHRISTENSEN, *Vice-Président, Région nordique*

S. ŽERJAV, *Vice-Président, Région centrale*

B. CHEVRON, *Trésorier Général**

F. SEGATO, *Secrétaire Général**

R. ALI, *Vice-Président, Royaume-Uni*

G. DALL'OLIO, *Vice-Président, Italie*

L. DOMBROVSKA, *Vice-Présidente, Région baltique*

A. DURAND, *Vice-Président, France*

L. HOEDEMAKER, *Vice-Président, Région atlantique*

A. KELEMEN, *Vice-Président, Région sud-est*

N. PAPADODIMAS, *Vice-Président, Région méditerranéenne*

BUREAU

* Membres sans droit de vote

L'INTERGROUPE « BIODIVERSITÉ, CHASSE ET ACTIVITÉS RURALES » DU PARLEMENT EUROPÉEN

Depuis 1985, la FACE assure le secrétariat de la plateforme parlementaire officielle décisive communément appelée intergroupe « Chasse durable ».

L'Intergroupe vise à promouvoir le rôle de la chasse et des autres formes d'utilisation durable des espèces sauvages du point de vue de la biodiversité, de la gestion de la faune sauvage, du développement rural et de la sylviculture, ainsi qu'à traiter des thèmes d'actualité tout en rapprochant la société civile et les décideurs européens.

Avec plus de 150 députés européens membres de l'intergroupe pendant la législature 2009 – 2014, ce dernier est l'un des plus importants intergroupes parlementaires. Les activités de l'intergroupe sont organisées par son Bureau, chargé de définir les thèmes abordés et de fixer les orientations générales.

Pour la législature 2014 – 2019 du Parlement européen, l'Intergroupe sera reconstitué sous le nom « Biodiversité, Chasse et Activités rurales ». Cette décision reflète mieux les objectifs de l'Intergroupe en termes de conservation et le fait que la plupart des députés membres ne sont pas des chasseurs.

« Grâce aux cinq à six réunions organisées au Parlement européen chaque année, l'Intergroupe se consacre aux thèmes d'actualité, tels que Natura 2000, le bien-être des animaux, la biodiversité, l'agriculture, la sylviculture ou les espèces exotiques envahissantes. Nous jouons un rôle actif pour favoriser le dialogue entre les députés européens des différents groupes politiques, les fonctionnaires, les assistants et les représentants de la Commission européenne. Dans un effort visant à améliorer notre communication, et grâce à la participation active de la FACE, nous avons fortement accru notre visibilité par le biais d'événements de grande envergure. L'Intergroupe permet également de clarifier le discours européen auprès des chasseurs sur le terrain en offrant des recommandations adaptées. »

Madame la députée européenne Véronique Mathieu, Présidente sortante de l'intergroupe « Chasse durable »



Avant-propos du Président de l'intergroupe

En 2015, l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen a célébré son 30^e anniversaire. Reconstitué avec succès en février 2015, cet intergroupe est l'un des plus anciens et – comptant 112 membres parmi les députés européens – l'un des plus importants au sein du Parlement européen. La FACE assure le secrétariat de cette plateforme officielle clé au Parlement européen depuis 1985.

Au cours des prochaines années, nous devons faire face à de nombreux défis en lien avec la biodiversité, la chasse durable, la gestion de la faune sauvage ainsi que le changement climatique et le développement rural. L'Intergroupe servira ainsi de plateforme clé de discussions multipartites au Parlement européen. Il favorisera des discussions ouvertes, qui traverseront les frontières politiques, entre les décideurs, les parties prenantes et les experts, visant ainsi à réaffirmer le rôle significatif des acteurs ruraux et l'importance des activités rurales d'un point de vue socio-économique.

La mise en œuvre des directives Nature après le « bilan de qualité » représente le prochain grand défi pour la communauté cynégétique. À cet égard, il est indispensable d'entretenir de meilleurs rapports avec d'autres groupes d'intérêts, notamment dans le cadre de la Politique agricole commune. À cette fin, la FACE est un partenaire important de l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales ».

Les chasseurs et leurs alliés au sein du Parlement européen ont démontré qu'il était possible d'obtenir des résultats concrets grâce à des efforts conjoints, comme l'illustrent les actions fructueuses menées pour contrer la déclaration écrite contre la chasse au trophée.

La FACE doit rester soudée et encourager ses Membres à penser hors des sentiers battus pour développer de nouvelles idées et améliorer la représentation des chasseurs au sein du Parlement européen. En tant que chasseur passionné, je suis disposé à aider la FACE à mettre en œuvre, dans l'UE, une politique appropriée en matière de chasse.



Le député européen Karl-Heinz Florenz, Président de l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales »

L'Intergroupe – rôle et objectifs

L'Intergroupe traite de questions pour lesquelles le Parlement européen est compétent dans les domaines suivants : biodiversité, chasse, gestion de la faune sauvage, pêche à la ligne, sylviculture, agriculture et conservation de la nature. L'Intergroupe tient compte de la santé humaine, ainsi que de la santé et du bien-être des animaux. D'autres sujets transversaux ayant un impact sur les activités socio-économiques dans les zones rurales sont également pris en considération.



Le nouveau Bureau de l'Intergroupe lors de la réunion constitutive de l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » qui s'est déroulée le 12 février 2015 à Strasbourg.

De gauche à droite : les députés européens Bendt Bendtsen, Annie Schreijer-Pierik, Karl-Heinz Florenz, Renata Briano et James Nicholson, ainsi que le Président d'Honneur de la FACE, Gilbert de Turckheim.

Les principaux objectifs de l'Intergroupe sont les suivants:

i.) promouvoir le rôle de la chasse et d'autres formes d'utilisation durable des espèces sauvages qui contribuent à l'amélioration de la biodiversité et au développement rural, ii.) représenter les intérêts des acteurs ruraux, à l'instar des sept millions de chasseurs en Europe, tout en leur permettant d'avoir une voix dans les processus de prise de décisions et, iii.) offrir une plateforme politique transversale de discussion entre les décideurs et les parties prenantes.

L'Intergroupe a contribué au travail du Parlement européen en ce qui concerne notamment :

- L'Initiative pour une chasse durable ;
- L'Accord entre la FACE et BirdLife International ;
- La libre circulation des marchandises et des personnes dans le cadre de la législation européenne sur les armes à feu ;
- La santé publique (dans la réglementation de l'UE relative à l'hygiène des aliments) ;
- La gestion du Cormoran ;
- La Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 ;



« Grâce au soutien des différents groupes politiques, nous intégrons conjointement les préoccupations des communautés de chasse et de conservation au processus parlementaire. Qu'il s'agisse de la réforme de la Politique agricole commune, de la conservation de la faune sauvage, de la sylviculture ou de la politique de santé animale, nous travaillons en réseau et en équipe et abordons les questions de manière transversale et efficace. Nous souhaitons remercier la FACE, ELO et tous les partisans de l'Intergroupe. »

Monsieur le député européen Markus Pieper, Secrétaire Général sortant de l'intergroupe « Chasse durable »

- Les espèces exotiques envahissantes ;
- Les répercussions de la réforme de la PAC sur la biodiversité ;
- La fonctionnalité multiple des forêts.

D'autres questions traitées par l'Intergroupe incluent la gestion des grands carnivores en vertu de la directive « Habitats », les normes de piégeage sans cruauté, les ressources en eau, la santé et le bien-être des animaux, etc.

L'Intergroupe est ouvert à tous les députés européens qui souhaitent :

- Accroître la biodiversité ;
- Promouvoir la conservation de la nature et de la faune sauvage ;
- Se pencher sur la question de la chasse durable, de la pêche à la ligne et de la gestion des espèces sauvages ;
- Prendre en compte la santé publique, la santé animale et le bien-être des animaux ;
- Contribuer à rendre les zones rurales prospères d'un point de vue économique et social ;
- Préserver les traditions du monde rural ;
- Adopter la Déclaration de principes de l'UICN sur l'utilisation durable des ressources biologiques sauvages.

L'Intergroupe se veut être le plus représentatif possible du spectre politique et des différents États membres de l'UE. Il offre un forum de dialogue multipartite avec quelques-unes des plus grandes organisations de la société civile au monde.

L'Intergroupe – événements en 2015

En 2015, quatre réunions de l'Intergroupe ont été organisées par la FACE. La réunion constitutive de février a été suivie, en mai 2015, par une réunion intitulée « *Lutter contre les crimes à l'encontre de la faune sauvage: identifier les mesures, les actions et les stratégies possibles pour réduire efficacement les risques liés aux pratiques illégales* ». L'Afrique étant confrontée à la plus grande crise de braconnage de son histoire et les pratiques illégales à l'encontre de la faune sauvage demeurant un défi en Europe, cette réunion visait à identifier des stratégies pour lutter efficacement contre ces crimes. La réunion était présidée par la députée européenne Renata Briano. Les experts ont échangé leurs points de vue avec ceux du Parlement européen et d'autres représentants importants des services compétents de la Commission européenne.

En septembre 2015, la conférence de l'Intergroupe intitulée « *Le retour du loup dans le paysage européen: défis et solutions* » a réuni plus de 150 participants. Les débats intenses étaient consacrés aux conflits hommes-loups, toujours plus nombreux. Le député européen Bendt BENDTSEN, Président de la réunion, a déclaré: « *L'augmentation des populations de loups et leur répartition géographique sont inédites en Europe. En tant que décideur politique, je suis convaincu que les populations de loups doivent être suivies afin de récolter des données probantes sur lesquelles baser nos décisions. Je pense que les populations de loups doivent être régulées à l'échelle paneuropéenne. En tant que député européen, j'estime que la directive « Habitats » devrait être*

révisée pour permettre une meilleure gestion des populations de loups. »

Le député européen Karl-Heinz FLORENZ a ajouté: « *Les loups sont les bienvenus, mais une coexistence pacifique nécessite une gestion coordonnée et raisonnable, qui tient compte des besoins et des intérêts des populations locales. La principale question qui se pose est de savoir comment y parvenir.* »

Lors de la conférence de l'Intergroupe intitulée « *Bilan de qualité de la législation de l'UE sur la nature – pour une meilleure mise en œuvre ?* » organisée en octobre 2015, les membres de l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen ont convenu que les exigences culturelles et régionales devaient être plus flexibles et davantage prises en compte pour parvenir à une meilleure mise en œuvre et une plus grande acceptation des directives « Oiseaux » et « Habitats », tout en contribuant à la réalisation des objectifs environnementaux de l'UE.

La députée européenne Annie SCHREIJER-PIERIK, Secrétaire Générale de l'Intergroupe, a affirmé: « *Le bilan de qualité de la législation européenne sur la nature est crucial pour l'UE dans son ensemble, mais également pour les Pays-Bas, en tant qu'État membre, et ses citoyens. La mise en œuvre actuelle dans les domaines politiques comme la chasse, l'agriculture et la gestion de l'eau est en contradiction directe avec les objectifs européens dans d'autres domaines politiques. Cela engendre parfois des divergences au sein même de la politique européenne*



Conférence de l'Intergroupe sur le loup, 15 septembre 2015, Parlement européen, Bruxelles

de conservation de la nature ! Dès lors, il est temps de permettre une mise en œuvre plus flexible de la législation sur la nature aux niveaux national et local. »

En 2015, l'Intergroupe a également revêtu une importance capitale pour les travaux de la FACE et les intérêts des sept millions de chasseurs en Europe. En tant que pilier pour les activités de représentation d'intérêts de la FACE, l'Intergroupe offre des opportunités considérables de promouvoir et défendre la chasse durable en Europe. Cette plate-forme parlementaire officielle permet à la FACE de prendre directement contact avec les décideurs en apportant des données et des informations scientifiques et pertinentes sur un éventail très large de sujets en relation avec la chasse, la pêche à la ligne, et les autres formes d'utilisation durable des ressources naturelles.



« Dans le cadre de mon travail au sein de l'intergroupe, j'ai le plaisir de travailler régulièrement avec la FACE. L'équipe de la FACE est passionnée. Elle vise à promouvoir la contribution des chasseurs à la conservation du milieu rural et préserver les activités menées par de nombreuses personnes depuis de longues années. »

Monsieur le député européen Robert Sturdy, Co-Président sortant de l'intergroupe « Chasse durable »



LA FACE ET LES OISEAUX MIGRATEURS

La FACE a été établie en 1977 par des associations nationales de chasseurs pour participer au processus d'élaboration de la directive « Oiseaux » grâce aux connaissances approfondies des chasseurs en termes de nature et de gouvernance de la chasse. La FACE a adopté un rôle semblable au niveau international, de par son implication conjointe avec le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) et l'Institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats (OMPO), dans l'élaboration de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) dans les années quatre-vingt-dix.

La FACE est restée fidèle à ses origines, car elle a toujours, par le biais de processus juridiques, continué à relever les défis de conservation des oiseaux migrateurs et à garantir la chasse durable de ces espèces que nous chérissons.

La FACE célèbre le trente-cinquième anniversaire de la directive « Oiseaux »

Alors que la FACE fête le succès de la directive « Oiseaux », elle affirme que la diversité socio-culturelle devrait être davantage reconnue au sein de l'UE. Les personnes ne devraient pas être écartées de l'équation, car, au final, ce sont les citoyens qui mettent en œuvre la politique sur le terrain.

C'est pourquoi la FACE a organisé, en collaboration avec la Commission européenne, une conférence à Bruxelles le 23 septembre 2014 intitulée « Une nouvelle vision pour la directive « Oiseaux » et un rôle positif pour la chasse » afin de démontrer son engagement en faveur des oiseaux et de la directive « Oiseaux », mais également de présenter des exemples illustrant la contribution des chasseurs à la conservation et la restauration des habitats.

Cette conférence a été organisée à un moment particulièrement opportun, car elle s'est déroulée moins de deux semaines après la tristement célèbre mission confiée par le Président Jean-Claude Juncker au nouveau Commissaire Karmenu Vella, chargé d'« évaluer les directives « Oiseaux » et « Habitats » et de revoir s'il convient de les fusionner pour en faire une législation plus moderne ».

Lors de cette conférence, le Commissaire européen à l'Environnement sortant, Janez Potočnik, a reconnu le rôle des chasseurs dans la conservation des oiseaux sauvages et a déclaré : « Pendant plus de 35 ans, la directive « Oiseaux » a contribué à la protection des oiseaux sauvages en Europe. La chasse durable et responsable a également joué un rôle important, appuyé par les accords entre les chasseurs et les organisations de conservation des





oiseaux tels que l'accord que nous célébrons en ce jour entre BirdLife et la FACE. C'est encourageant de voir que la communauté cynégétique adopte une approche proactive pour la conservation des oiseaux et reconnaît pleinement l'importance de la législation européenne sur la nature. »

La conférence a démontré que la chasse et la directive « Oiseaux » ne sont pas contradictoires. Au contraire, la chasse et les chasseurs contribuent activement à la conservation des oiseaux sauvages, des habitats et de la biodiversité. Il est important de saisir que la directive reconnaît pleinement la légitimité de la chasse en tant que forme d'utilisation durable apportant des bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux significatifs. Les chasseurs européens opèrent en tant qu'organisation environnementale à part entière contribuant à la réalisation des objectifs fixés par les décideurs européens.

Les orateurs ont présenté des projets et initiatives entrepris par des chasseurs au bénéfice de la conservation de certaines espèces d'oiseaux sauvages, de la restauration des habitats et de l'amélioration des connaissances scientifiques sur les oiseaux migrateurs et terrestres, souvent en coopération avec d'autres parties prenantes environnementales. Les présentations ont souligné que la législation, à elle seule, n'était pas suffisante pour la conservation de la faune sauvage et qu'il fallait poursuivre la coopération entre les citoyens et les institutions européennes. Il est crucial, en vue de réaliser les objectifs fixés par la directive « Oiseaux », d'entreprendre des actions concrètes et d'avoir des personnes motivées sur le terrain. En 35 ans, les chasseurs européens ont prouvé qu'ils étaient des partenaires efficaces dans la réalisation de ces objectifs, où et quand leur rôle est reconnu.

La conférence a rassemblé des fonctionnaires clés de la DG Environnement, des députés européens et des représentants d'autres institutions et organisations politiques et de conservation, ainsi que des orateurs de haut niveau de la Commission européenne, du monde associatif, de la sphère scientifique, du monde politique et des associations de chasse.

La conférence marquait également le dixième anniversaire de l'Accord signé entre BirdLife International et la FACE, représentatif du dialogue constructif entre les deux organisations. La FACE reste ferme dans son engagement pris avec BirdLife International de ne pas soutenir les initiatives visant à amender le texte de la directive « Oiseaux », convaincue que de telles initiatives ne feraient qu'affaiblir les dispositions actuelles de la directive, n'étant dès lors dans l'intérêt d'aucune partie.

Le Président de la FACE, Gilbert de Turckheim, a résumé la perception qu'ont les chasseurs du fonctionnement de la directive « Oiseaux » : « Il serait judicieux que l'interprétation de cette directive soit plus flexible et que nous arrivions à régler les conflits mineurs qui ne sont pas liés à l'état de conservation des oiseaux. La grande priorité pour l'avenir est la protection des habitats. Il est déterminant d'avoir un important réseau de personnes motivées sur le terrain pour réaliser les objectifs de conservation de manière efficace. »

L'état de conservation des espèces figurant à l'annexe II de la directive « Oiseaux »

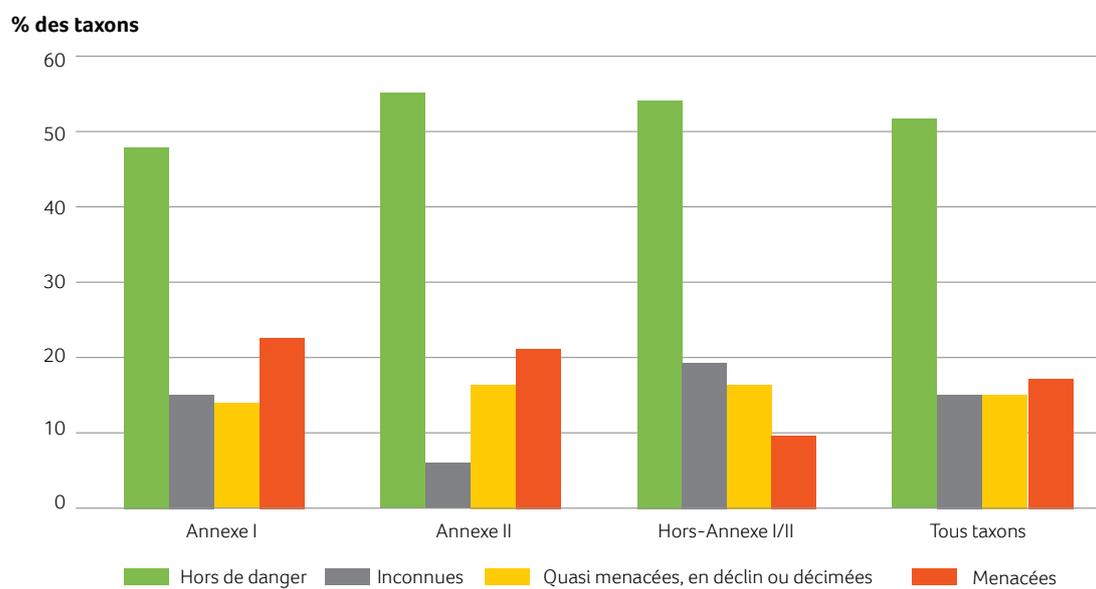
En mai 2015, la Commission européenne a enfin publié les résultats des rapports soumis respectivement au titre des articles 12 et 17 des directives « Oiseaux » et « Habitats » et du rapport sur l'état de conservation de la nature dans l'UE¹. C'était la deuxième fois que les espèces et les habitats inscrits à la directive « Habitats » ont fait l'objet d'une évaluation, mais c'était la première fois que l'état de conservation des populations d'oiseaux était évalué au niveau de l'UE, même si BirdLife International avait fait sa propre évaluation en 2004.

Il ressort de l'évaluation relative à la directive « Oiseaux » qu'une plus grande proportion des espèces inscrites à l'annexe I fait état d'une tendance à la hausse (40 %). Les populations reproductrices des espèces inscrites à l'annexe II, en revanche, montrent une tendance au déclin sur le long terme (40 %). Il convient de souligner que les

espèces inscrites à l'annexe II sont également celles qui obéissent le moins à des tendances connues et que, dès lors, les conclusions tirées pourraient être différentes si les informations étaient plus complètes.

En ce qui concerne l'état de conservation des populations de toutes les espèces d'oiseaux dans l'UE, soit environ 450 espèces au total, 52 % sont hors de danger, 15 % sont quasi menacées ou en déclin, 17 % sont menacées, tandis que l'état de 16 % d'entre elles reste inconnu. En ce qui concerne l'état de conservation des populations d'espèces inscrites à l'annexe II, 55 % sont hors de danger, 17 % quasi menacées ou en déclin, 22 % sont menacées, tandis que l'état de 6 % d'entre elles reste inconnu. Par rapport à l'évaluation menée par BirdLife International en 2004, le changement majeur intervient au niveau des espèces considérées comme menacées, qui sont passées de 11 à 22%.

État de conservation des populations d'espèces d'oiseaux inscrites aux annexes I et II de la directive « Oiseaux », état de conservation des populations d'espèces d'oiseaux ne figurant pas aux annexes, état de conservation des populations de toutes les espèces d'oiseaux dans l'UE



Position de la FACE sur le bilan de qualité des directives « Oiseaux » et « Habitats » (juin 2015)

Pourquoi la FACE soutient-elle les directives « Oiseaux » et « Habitats » ?

Bruxelles, le 19 juin 2015 – La FACE demeure pleinement engagée à soutenir les directives « Oiseaux » et « Habitats », comme elle l'a démontré en s'engageant dans divers accords dans le cadre d'initiatives de la Commission européenne^{2,3}. Elle appelle les institutions de l'UE et les États membres à se joindre à elle et à reconnaître le rôle précieux que la chasse joue dans la réalisation des objectifs des directives Nature.

La contribution des directives Nature à la biodiversité

Les directives Nature sont nécessaires pour réaliser l'objectif 1 de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, mais également pour réaliser l'objectif 2 portant sur la restauration. Elles contribuent en outre à l'objectif 6 de la stratégie et soutiennent l'UE dans les engagements pris au niveau international en matière de conservation de la biodiversité.

Le Parlement européen a adopté la résolution sur la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020, concluant ainsi la procédure d'adoption au plus haut niveau politique au sein de l'UE. Cet engagement doit maintenant être honoré. Les directives Nature sont des instruments bien connus des États membres, qui les ont déjà transposées dans leur législation nationale, et qui sont donc prêts à en réaliser les objectifs. Toute nouvelle législation sera confrontée aux mêmes délais par lesquels les directives Nature sont passées.

Les directives Nature sont des instruments adéquats pour remplir les objectifs en matière de biodiversité, mais leur mise en œuvre efficace requiert un plus grand soutien et une plus grande volonté politique. Il serait également judicieux de prioriser les espèces selon leur état de conservation, plutôt que de consacrer des ressources aux espèces charismatiques. Il convient de rappeler que la directive « Habitats » couvre 1 200 espèces d'animaux et de plantes sauvages, dont l'état de conservation est défavorable pour la majorité (60 %) d'entre elles⁴. En ce qui concerne la directive « Oiseaux », la situation est moins alarmante, l'état de conservation de 52 % des espèces étant favorable. Cela reste néanmoins logique, car la directive « Oiseaux » couvre toutes les espèces, qu'elles soient courantes ou rares. Les données prouvent toutefois que les mesures de protection des sites entreprises au titre de la directive « Oiseaux » ont donné des résultats fructueux.

Le réseau Natura 2000, qui assure une protection vitale aux espèces et aux habitats d'Europe les plus en péril, est l'une des réussites les plus retentissantes de l'Union en faveur de

la nature. Celle-ci a été possible, car le réseau est fondé sur le principe de conservation et d'utilisation durable, assurant ainsi la coexistence durable entre les activités humaines et la conservation de la biodiversité, dans laquelle la chasse s'inscrit parfaitement.

La contribution des directives Nature à la chasse et à sa gouvernance

La directive « Oiseaux » reconnaît pleinement la chasse aux oiseaux sauvages comme un moyen légitime d'utiliser les ressources naturelles de façon durable. La chasse est une activité qui fournit des avantages sociaux, culturels, économiques et environnementaux significatifs à travers l'Union européenne. La chasse se limite à certaines espèces, inscrites à la directive. Cette dernière énonce également un ensemble de principes écologiques et d'exigences légales relatives à la chasse, qui doivent être mis en œuvre au travers de la législation nationale des États membres. C'est ce cadre qui régit la gouvernance de la chasse⁵.

Malgré cette reconnaissance, la chasse est trop souvent considérée comme contraire aux objectifs environnementaux, même si les données semblent montrer que son incidence est moindre comparée à d'autres problèmes tels que la perte d'habitats. En réalité, la chasse, lorsqu'elle est autorisée, peut donner lieu à des bénéfices nets significatifs. Si les directives Nature continuent d'être exécutées de façon trop restrictive à l'égard de la chasse, ces bénéfices risquent d'être réduits, ce qui aurait des répercussions négatives sur les économies rurales et sur la réalisation des objectifs environnementaux de l'UE. Cela n'est pas dû aux directives Nature en tant que telles, mais à leur interprétation et à leur mise en œuvre.

En sa qualité de partie prenante aux consultations tenues dans le cadre du « bilan de qualité » de la législation nature de l'UE, la FACE déclare que les directives suffisent à soutenir les objectifs stratégiques de protection de la nature dans l'UE.

La FACE exhorte l'UE à reconnaître davantage le rôle que jouent les chasseurs dans la réalisation des objectifs environnementaux. Cela a été souligné lors de la conférence célébrant les 35 ans de la directive « Oiseaux » et les dix ans de l'Accord entre BirdLife International et la FACE, organisée en septembre 2014⁶. La FACE appelle également à mieux comprendre l'importance que la chasse constitue pour sept millions d'Européens et à reconnaître davantage le rôle que ceux-ci jouent dans la réalisation des objectifs stratégiques des directives.

Gestion adaptative des prélèvements pour les oiseaux d'eau migrateurs en Europe

Le développement d'une gestion adaptative des prélèvements pour les oiseaux d'eau migrateurs coordonnée au niveau international n'est pas un nouveau défi. Ce dernier se fait de plus en plus pressant en raison de l'évolution des populations d'oiseaux d'eau, tant celles qui deviennent trop abondantes que celles qui connaissent un déclin inquiétant. En même temps, les nouvelles connaissances au sujet des populations, les technologies de l'information et de la communication modernes, ainsi qu'une plus grande expertise en matière de gestion des prélèvements permettent de remporter des premiers succès.

Plan de gestion de l'oie à bec court et Groupe des spécialistes des prélèvements d'oiseaux d'eau

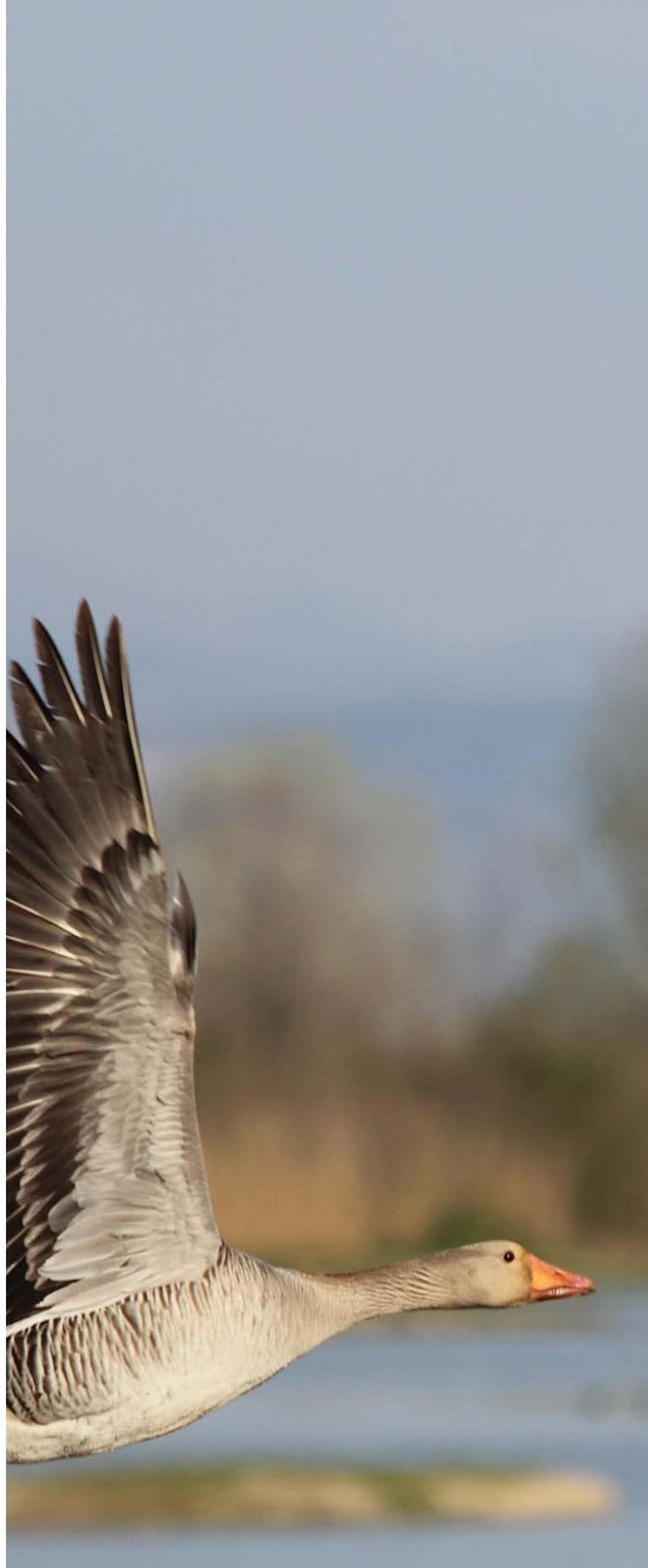
La deuxième réunion du Groupe de travail international de l'AEWA sur l'oie à bec court du Svalbard⁷ a eu lieu à Sneek, aux Pays-Bas, les 14 et 15 octobre 2014. Elle a été suivie d'une réunion du Groupe des spécialistes des prélèvements d'oiseaux d'eau de Wetlands International.

Le premier en son genre en Europe

Le Plan de gestion de l'AEWA par espèce (ISMP) pour l'oie à bec court du Svalbard (ObcS) a été adopté lors de la Réunion des Parties de l'AEWA en 2012. C'est le premier plan de gestion en Europe à suivre les principes de la gestion adaptative. L'objectif de ce plan est de préserver l'état de conservation favorable de la population d'oies au niveau des voies migratoires, tout en prenant en considération les intérêts économiques et récréatifs. Cela est rendu possible grâce à une grande implication des parties prenantes, des décisions fondées sur les connaissances scientifiques et une chasse durable.

L'une des mesures énoncées dans l'ISMP est de maintenir, à long terme, la population à 60 000 individus. Cette limitation s'explique par la volonté d'éviter tout dégât lié au pâturage des oies sur leur habitat de nidification au Svalbard et dans les zones agricoles durant leur migration. Les stratégies de gestion des prélèvements s'étendent sur un cycle réglementaire de trois ans et sont évaluées annuellement. Des dispositions prévoyant la clôture d'urgence d'une saison de chasse existent dans le cas où une évaluation annuelle indique un déclin important et soudain de la population.

La population est estimée à 76 000 oies pour la saison 2013/14.



Ce chiffre témoigne d'une stabilisation, voire d'un déclin, pour la première fois cette décennie. Le nombre d'oies prélevées au Danemark et en Norvège reste stable depuis 2012, une estimation préliminaire évaluant à 11 081 le nombre d'oies tuées en 2013.

Ce fut également la première réunion où deux pays européens ont convenu de partager les prélèvements d'un oiseau migrateur, le Danemark et la Norvège s'étant mis d'accord sur une répartition 70/30 des prélèvements. C'était un moment historique. L'Association des chasseurs danois a par ailleurs conclu en se disant prête à partager ces prélèvements avec les Pays-Bas et la Belgique, si ces pays souhaitaient un jour autoriser la chasse à l'oie à bec court du Svabard.

Le processus de gestion adaptative des prélèvements peut également être intégré aux Plans d'action de l'AEWA pour les espèces en déclin. La même méthodologie est actuellement employée pour le projet de Plan d'action pour l'oie des moissons (*Anser fabalis fabalis*). Alors qu'auparavant l'impact de la chasse était évalué de manière subjective, les décisions concernant le degré de durabilité de la chasse sont désormais prises sur la base de critères clairement définis.

Artemis : le portail d'information sur les espèces chassables en Europe

Mieux comprendre nos espèces

Le manque d'informations sur les statistiques de prélèvements a été épinglé comme l'un des échecs de la communauté cynégétique : « Des mécanismes de surveillance sains et fondés sur des données scientifiques doivent être mis en place afin de s'assurer que toute utilisation est maintenue à un niveau supportable pour les populations d'oiseaux sauvages sans affecter négativement le rôle de l'espèce dans l'écosystème ou l'écosystème proprement dit. Ces mécanismes devraient intégrer des informations statistiques sur les tableaux de chasse, qui sont actuellement inexistantes ou peu développées pour la plupart des espèces dans l'Union européenne. » - Guide sur la chasse durable en application de la directive « Oiseaux ».

La FACE a tenté de pallier ce manque en créant le portail d'information ARTEMIS sur les espèces chassables, qui a été lancé en novembre 2012. Ce site Internet présente les informations existantes rassemblées par la FACE sur les systèmes de collecte de données des prélèvements dans l'UE ainsi que sur la répartition et l'écologie des espèces chassables. Ce portail permet de comprendre davantage nos espèces et représente un nouvel outil pour les gestionnaires et les chercheurs.

Le portail ARTEMIS sera étoffé progressivement avec des informations et des mises à jour afin de favoriser le partage de connaissances entre chasseurs.

Projet « Reason for Hope » dans le cadre du projet européen « LIFE+ Biodiversity » : La Fédération italienne de la chasse (FIDC) a rejoint l'initiative Waldrapteam



Le 27 octobre 2014, Jane Goodall a rejoint le projet LIFE « Reason for Hope » consacré à la réintroduction de l'ibis chauve. Elle a rencontré des représentants des associations des chasseurs italiens (FIDC et CCT) pour signer un accord en faveur de la réintroduction et de la protection de l'ibis chauve (*Geronticus eremita*).

Jane Goodall, Messagère de la paix des Nations Unies, a déclaré : « Il n'est pas évident pour moi de signer ce document, conjointement avec des chasseurs. La chasse n'est pas mon idéal pour préserver et protéger la nature. Je suis toutefois prête à coopérer avec la communauté cynégétique pour parvenir à réaliser ces objectifs communs tellement importants. »

Grèce – Corps des gardes-chasse⁸

En coopération avec la Confédération des chasseurs helléniques

Plus de 1 200 000 inspections ont été menées en douze ans et plus de 18 000 violations ont été recensées. Au cours de cette période, le nombre d'infractions enregistrées a diminué de 48%. Il est intéressant de constater que les recettes engendrées par les permis de chasse couvrent l'intégralité des coûts liés à ce Corps des gardes-chasse. En effet, les recettes annuelles des permis de chasse peuvent s'élever à 7 000 euros par an, ce qui permet de financer le salaire de 400 gardes-chasse.

En outre, les gardes-chasse travaillent de manière bénévole pour l'État en cas de mauvaises conditions météorologiques, de catastrophes naturelles, d'incendies de forêt, de prévention des incendies, etc.



Malte – améliorations majeures

Le gouvernement maltais, en collaboration avec son Unité de régulation des oiseaux sauvages et les instances chargées de l'application des lois, est parvenu à réduire considérablement le nombre de mises à mort illégales d'oiseaux. De lourdes sanctions en cas de non-respect de ces règles contribuent également à la lutte contre la mise à mort illégale : amende oscillant entre 250 et 15 000 EUR, révocation temporaire ou permanente du permis de chasse en fonction de la gravité de l'infraction et peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans. Les ONG reconnaissent d'ailleurs une évolution de la situation à Malte :

« En 2014, pendant la saison de chasse de printemps, il y a eu une baisse significative des cas recensés d'abattage (et de piégeage) illégal par rapport aux années précédentes. Le nombre d'actes illégaux commis en 2014 ne représentait que 29 % du nombre relatif à l'année 2013 » (Rapport 2014 de l'organisation BirdLife Malta)

« Nous n'avons jamais observé aussi peu d'actes illégaux que cette année. Malgré l'issue du référendum sur la chasse de printemps, il semblerait que des changements significatifs s'opèrent actuellement à Malte. » (Comité contre le massacre des oiseaux [*Committee Against Bird Slaughter*] – rapport de printemps 2015)

Combattre l'abattage illégal des oiseaux migrateurs

La onzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS COP11) s'est tenue à Quito, en Équateur, du 4 au 9 novembre 2014. La FACE était présente lors de cette réunion pour prendre part aux décisions concernant la conservation des oiseaux migrateurs, et notamment pour soutenir une résolution sur la Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs (Résolution 11.16 de la CMS).

Cette résolution souligne le fait que l'abattage illégal des oiseaux représente un facteur important faisant obstacle aux efforts de conservation, qui entraîne des effets néfastes sur la

chasse autorisée et les autres activités. Elle reconnaît également « le rôle de la chasse autorisée et durable des oiseaux dans les moyens de subsistance et celui de la communauté des chasseurs pour promouvoir et encourager le respect de la loi et des méthodes de chasse durables. »

L'une des mesures principales demandées dans le cadre de cette résolution est la création d'un Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT), conjointement avec la CMS, l'AEWA, la Convention de Berne, les Parties intéressées, notamment l'Union européenne, et d'autres acteurs tels que BirdLife International et la FACE. Ce projet est une reconnaissance du rôle que ces deux dernières organisations ont joué dans le Plan d'action 2013-2020 de Tunis pour l'éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages et dans la feuille de route de l'UE destinée à éliminer l'abattage, le piégeage et le commerce illégaux des oiseaux (2012) au titre de la directive « Oiseaux ».

Quelques mois plus tard, en mai 2015, lors d'une conférence organisée par la FACE et l'intergroupe « Chasse » au sujet de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, la Commission européenne a annoncé pour la première fois qu'elle soutiendrait financièrement le MIKT. Ces fonds serviront à financer un poste de Coordinateur du Groupe de travail, qui sera basé au Secrétariat de la CMS à Bonn, pour une durée de trois ans.

La communication joue un rôle important dans les actions menées pour lutter contre l'abattage illégal des oiseaux. La FACE continue à appliquer les principes définis dans la Recommandation No. 155 (2011) de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe: i.) c'est la mise à mort illégale d'oiseaux qui pose problème, pas la chasse licite ; ii.) il faut instaurer une tolérance zéro de la mise à mort illégale d'oiseaux sauvages ; iii.) la chasse légale et l'utilisation durable doivent être reconnues. À cet égard, la FACE se félicite de la reconnaissance, dans la résolution de la CMS, du rôle que joue la communauté cynégétique dans la lutte contre la mise à mort illégale.

Il ne faut pas oublier que la chasse est une activité strictement

¹ <http://www.eea.europa.eu/publications/state-of-nature-in-the-eu>

² Initiative pour une chasse durable de la directive « Oiseaux » http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/wildbirds/hunting/index_en.htm

³ Plate-forme de l'UE sur la coexistence entre l'homme et les grands carnivores http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/coexistence_platform.htm

⁴ L'état de la nature dans l'UE http://ec.europa.eu/environment/nature/pdf/state_of_nature_en.pdf

⁵ Guide sur la chasse durable en application de la directive « Oiseaux » (CE 2008)

⁶ <http://face.eu/about-us/resources/news/hunters-call-on-the-eu-for-more-recognition-of-their-environmental-role>

⁷ <http://pinkfootedgoose.aewa.info/>

⁸ <http://www.face.eu/about-us/resources/news/game-guard-body-of-hunting-organisations-in-greece-tackles-illegal-killing>

⁹ http://www.wetlands.org/Portals/0/SustainableWaterbirdHarvesting_2015_02_26%20final.pdf

¹⁰ <http://www.artemis-face.eu/>

régulée en Europe et que le fait d'imposer une réglementation plus rigoureuse pour la plupart des chasseurs responsables n'améliorera pas la situation. Il est bien plus utile d'améliorer la mise en œuvre de la réglementation existante et de promouvoir la communication. Parallèlement, il ne faut pas oublier que la mise en œuvre ne représente qu'un seul aspect de la solution. Il est essentiel de collaborer avec les communautés et les organisations cynégétiques locales. Finalement, les partenariats entre gouvernements, agences et ONG sont importants pour instaurer des rapports de confiance et grouper les ressources.

Vous trouverez ci-dessous certains faits marquants des actions entreprises au niveau national avec la participation des Membres de la FACE.

Atelier sur les prélèvements durables des oiseaux d'eau

Le Groupe des spécialistes des prélèvements d'oiseaux d'eau de Wetlands International (WHSG) s'est réuni à Kalø, au Danemark, du 17 au 19 mars 2015, afin de planifier la révision des Lignes directrices de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs, qui sera effectuée plus tard cette année. Il a été difficile de lancer ce projet, mais le travail est désormais amorcé grâce au soutien de l'Université d'Aarhus, de la Fondation François Sommer et de la Fondation pour la nature de l'Association des chasseurs danois, qui ont parrainé la réunion. En cas de réussite, les Lignes directrices, qui portent sur l'ensemble des voies de migrations, seront discutées lors de la prochaine session de la Réunion des Parties à l'AEWA, qui se tiendra au mois de novembre de cette année.

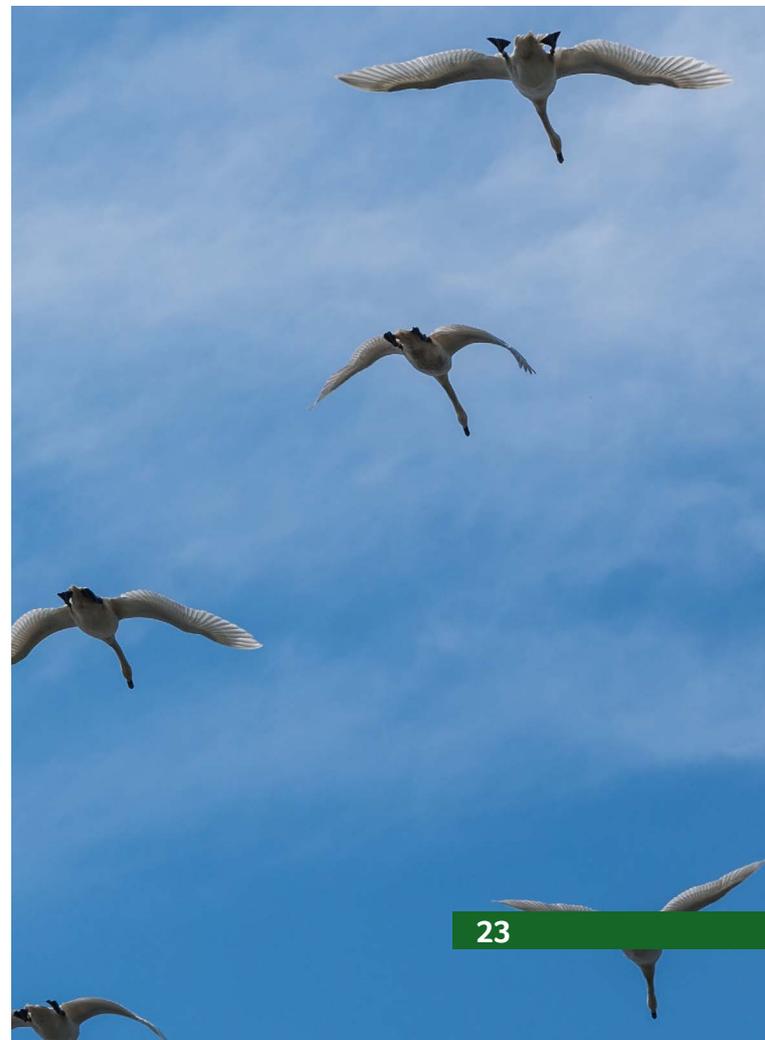
Depuis la reconstitution du WHSG, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'introduction du concept de gestion adaptative des prélèvements au sein des activités de l'AEWA dédiées à la conservation des espèces, sur la base du modèle du Plan de gestion pour l'oie à bec court du Svalbard (*Anser brachyrhynchus*). Ce mois-ci, le rapport intitulé « *Towards sustainable management of huntable migratory waterbirds in Europe* [Vers la gestion durable des oiseaux d'eau migrateurs pouvant être chassés] »⁹ a été finalisé. Il résume les principes de la gestion adaptative des prélèvements pour les populations d'oiseaux d'eau et les place dans un contexte européen. Le rapport propose également une mise à jour de l'état de conservation des populations des espèces d'oiseaux d'eau couvertes par l'AEWA qui sont énumérées dans l'annexe II de la directive « Oiseaux » de l'UE.

Parmi d'autres enjeux, le rapport démontre qu'une approche avisée pour définir les prélèvements autorisés n'exige pas d'informations démographiques détaillées. Par contre, il est essentiel de détenir des estimations, soit du taux de croissance observé par le biais d'un programme de suivi, soit du taux

de croissance escompté dans des conditions optimales. Par ailleurs, il est nécessaire de disposer d'estimations périodiques de la taille des populations, ainsi que de données empiriques ou d'hypothèses raisonnables en ce qui concerne la dépendance à la densité. Nous montrons que de telles informations sont disponibles pour de nombreuses populations, mais qu'il est nécessaire d'étendre la couverture géographique de ces données, ainsi que d'améliorer leur fiabilité et leurs échéances. »

Le rapport soulève également la nécessité d'améliorer la disponibilité des données de prélèvements pour évaluer la durabilité et réguler la chasse en conséquence. Afin d'y parvenir, il est recommandé d'introduire progressivement la présentation annuelle des rapports sur ces informations dans toute l'UE et dans la région de l'AEWA. Afin de faciliter la recherche sur les données de prélèvements, la FACE poursuit le développement de son portail d'information Artemis¹⁰.

En conclusion, il est loin d'être impossible de parvenir à l'adoption des principes de la gestion adaptative des prélèvements au niveau européen. Les principes scientifiques sont bien définis et les chasseurs en comprennent l'idée. À présent, il est nécessaire d'insuffler aux États la volonté politique de soutenir et de promouvoir la gestion durable des oiseaux d'eau.



LES GRANDS CARNIVORES

Les grands carnivores vivent dans des situations différentes en Europe du point de vue de l'écologie, de l'aspect socio-culturel et politique, ainsi que de la conservation.

Cette disparité pourrait contribuer à expliquer les différents comportements à l'égard des grands carnivores, qui divisent parfois la société. Les paysages européens sont densément peuplés et multifonctionnels. Les humains et les grands carnivores doivent donc trouver un moyen de coexister. Cette coexistence engendre des défis, mais également des opportunités.

Les données récentes nous montrent que la plupart des populations de grands carnivores en Europe sont stables, voire en augmentation. Bien que cette tendance nous donne de quoi nous réjouir, de nombreux conflits surgissent. Différentes questions se posent, notamment du point de vue de la gestion actuelle, des systèmes d'indemnisation, ainsi que du statut légal des grands carnivores dans certains territoires.

La communauté cynégétique européenne joue un rôle très actif dans la conservation des grands carnivores. Elle contribue directement à leur surveillance et à la gestion de leurs habitats et de leurs proies à travers l'Europe. À cet égard, la FACE est l'un des principaux acteurs en Europe. Les chasseurs font – et doivent faire – partie de la solution.

Dans cette optique, la FACE œuvre à plusieurs niveaux et promeut la gestion et la conservation des populations de grands carnivores sur la base de données scientifiques, tout en prenant en considération la dimension humaine afin de réduire efficacement les conflits.

L'action de l'UE en faveur des grands carnivores

La Commission européenne (DG ENV – Unité Nature) a lancé la Plate-forme de l'UE sur la coexistence entre les hommes et les grands carnivores. Il s'agit d'un processus de dialogue avec les diverses parties prenantes concernées par la question des grands carnivores. L'objectif principal est l'identification d'approches concrètes permettant, d'une part, de parvenir à un état de conservation favorable, ou de le maintenir, pour les grands carnivores européens (Ours, Lynx, Loup et Glouton) et, d'autre part, de garantir la coexistence entre les grands carnivores et les hommes par le biais de la réduction des conflits. La FACE participe activement à cette initiative.

La base de connaissances sur les grands carnivores

Les Membres de la FACE disposent d'un niveau de connaissances et d'expertise important pour offrir un meilleur avenir aux grands carnivores en Europe. Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques relatives aux grands carnivores – que ce soit au niveau de la FACE, de l'UE ou du Conseil de l'Europe – la FACE s'assure qu'elle dispose en interne de l'expertise et de la base de connaissances nécessaires d'un point de vue écologique, juridique et socio-économique.

Groupe de travail de la FACE sur les grands carnivores

La FACE a établi un réseau européen d'experts des grands carnivores par le biais du Groupe de travail sur les grands carnivores. Ce Groupe joue un rôle clé pour, d'une part, maintenir et développer la base de connaissances de la FACE et, d'autre part, coordonner les informations fournies par la FACE dans le cadre de l'action de l'UE en faveur des grands carnivores.

Projets stratégiques

Dans l'objectif de mettre en œuvre sa position, la FACE facilite les initiatives et projets dédiés aux grands carnivores aux niveaux national et régional, et y contribue. Un exemple récent est celui du projet de médiation Médialoup mené par la Fédération Nationale des Chasseurs (France) et les associations cynégétiques départementales.

Partenaires stratégiques

Les partenariats sont au cœur de tous les travaux entrepris par la FACE en rapport avec les grands carnivores. En effet, par le biais d'échanges bilatéraux et de forums divers, tels que la Plate-forme de l'UE sur la coexistence entre les hommes et les grands



carnivores et la Coalition rurale, la FACE collabore étroitement avec les experts de la communauté scientifique (comme dans le cadre de l'Initiative pour les grands carnivores en Europe - LCIE), les organisations concernées, à l'instar des agriculteurs et des propriétaires fonciers (par exemple le Copa-Cogeca et ELO) et les ONG environnementales (comme le WWF).

La Plate-forme de l'UE sur la coexistence entre les hommes et les grands carnivores

À la suite du lancement de la Plate-forme en juin 2014, l'initiative a pris une dimension internationale ; deux ateliers régionaux ont été organisés à l'étranger pour répondre aux préoccupations nationales et encourager les relations entre les parties prenantes.

Il était regrettable que le Copa-Cogeca, l'un des membres fondateurs de la plate-forme, ait décidé de la quitter au début de l'année 2015 pour mieux représenter les intérêts de la communauté agricole, car l'organisation trouvait le dialogue sur les évolutions législatives insuffisant. En réaction, l'UICN, WWF, ELO, CIC, EUROPARC et la FACE ont envoyé une lettre conjointe au Copa-Cogeca, demandant à l'organisation de reconsidérer son retrait pour poursuivre l'objectif de la plate-forme, à savoir « promouvoir des moyens pour minimiser et, dans la mesure du possible trouver des solutions aux conflits entre les intérêts humains et la présence d'espèces de grands carnivores en échangeant des informations et en travaillant ensemble de manière ouverte, constructive et mutuellement respectueuse ».

Bien que le Copa-Cogeca ne soit pas revenu sur sa décision, l'organisation se penche toujours sur la question, notamment dans le cadre de sa participation à la conférence de la FACE intitulée « Le retour du loup en Europe : défis et solutions » (voir la section suivante), lors de laquelle l'organisation a présenté des informations détaillées sur les pressions subies par le bétail en France et sur les difficultés rencontrées par les agriculteurs.

Atelier régional organisé en Bulgarie

Le premier atelier régional de la Plate-forme, dédié aux régions des Balkans et des Carpates, a été organisé par le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC) à Pravets, en Bulgarie, en marge de leur Assemblée générale.





Cet atelier a bénéficié d'un grand succès et a réuni des experts régionaux et internationaux. Il s'est articulé autour de trois sessions différentes : (i.) coopération transfrontalière, (ii.) évolution d'un contexte de conflit à celui de coexistence et, (iii.) actions clés relatives aux populations de grands carnivores. La FACE y était représentée par le Dr. Atilla Kelemen, l'un de ses Vice-Présidents, qui a fait une présentation sur l'évolution et la gestion des grands carnivores du point de vue des chasseurs en Roumanie. Sa présentation a fourni des détails sur les tendances démographiques de l'Ours brun, du Loup et du Lynx, qui sont restées généralement inchangées ou ont légèrement augmenté depuis les années 1950. Actuellement, la Roumanie a la plus forte densité de population de grands carnivores dans l'UE, avec des populations atteignant les milliers d'individus pour chacune de ces trois espèces et, étonnamment, un nombre limité de conflits. La détérioration des habitats et les répercussions sur le gibier dans son ensemble représentent les principales sources d'inquiétude des chasseurs. En conclusion, le Dr. Kelemen a affirmé que les grands carnivores devaient être protégés et préservés, entre autres par les activités cynégétiques, tout particulièrement lorsque des populations viables ou des individus à problèmes sont identifiés. Il a ajouté que les mesures de gestion des populations devaient être adaptées aux conditions nationales. Cet exemple démontre que la chasse aux grands carnivores est compatible avec la conservation de ces espèces et le maintien d'une coexistence bénéfique entre les hommes et les grands carnivores.

Atelier régional de la Plate-forme de l'UE sur la coexistence entre les hommes et les grands carnivores 8 octobre 2015, Rovaniemi, Laponie, Finlande

À la suite de la réunion annuelle de la Plate-forme en juin 2015, la Commission européenne et les membres de la Plate-forme ont réalisé qu'il était impératif de se concentrer davantage sur les questions socio-économiques. Par conséquent, ces questions étaient mises à l'honneur lors de l'atelier régional organisé en Finlande par l'Association des éleveurs de rennes. Le message véhiculé par les différentes présentations était clair : les éleveurs de rennes ont toujours cohabité avec les grands carnivores, mais les niveaux actuels des populations et la surcharge de travail liée au système des compensations engendrent de graves difficultés. Chaque année en Finlande, entre 4 000 et 5 000 rennes sont retrouvés morts, tués par les grands carnivores. Et le nombre d'animaux retrouvés ne représenterait qu'un cinquième du nombre d'animaux

réellement tués, ce qui porterait le nombre total de rennes tués à près de 20 000, voire 25 000. En raison de cette pression, l'élevage se fait de plus en plus rare dans certaines zones, bien qu'il y ait de jeunes personnes souhaitant se consacrer à l'élevage et que le marché de la viande de renne et des produits dérivés du renne soit florissant.

C'était intéressant pour les participants de voir la réalité de la cohabitation avec les grands carnivores et de réaliser que d'autres priorités devaient être prises en considération. Nous espérons que cela amorcera des débats plus équilibrés sur la gestion des grands carnivores.

Une autre question abordée lors de l'atelier était l'importance d'un suivi efficace qui servirait de base à l'élaboration des politiques. Le groupe de spécialistes de l'UICN (LCIE) a manifesté son intérêt à travailler avec la FACE en vue de renforcer la collaboration dans les efforts de suivi. Plusieurs recommandations ont été faites au sujet d'approches innovantes pour développer des plans de gestion. En outre, l'atelier a mis en exergue la nécessité de débattre et de collaborer au niveau local afin de trouver des solutions pratiques et d'améliorer la dissémination d'informations pertinentes en ce qui concerne les populations de grands carnivores.

Les conclusions de ces deux ateliers et les présentations de ces deux événements peuvent être consultées sur le site Internet de la Plate-forme de l'UE sur la coexistence entre les hommes et les grands carnivores à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/events.htm>

Le retour du loup dans le paysage européen : défis et solutions

Les loups font leur retour dans le paysage européen. Si l'augmentation de la population européenne de loups est sans aucun doute le fruit de la bonne mise en œuvre de la directive « Habitats », elle présente néanmoins de nouveaux défis là où l'espèce n'a plus été observée depuis près d'un siècle. Il est nécessaire de prendre des mesures pour minimiser les conflits résultant de cette nouvelle situation. Loués par certains, craints par d'autres, les loups font l'objet d'un vif débat qui oppose ceux dont les activités sont menacées par les loups, ceux qui les voient d'un bon œil et les décideurs politiques chargés de la gestion de leurs populations.

Alors qu'il y a une recrudescence des conflits hommes-loups dans de nombreux États membres de l'UE en raison

Interpretation
EN, DE, FR

INTERGROUP
BIODIVERSITY, HUNTING, COUNTRYSIDE

The Return of the Wolf to the
European Landscape
Challenges and solutions

15 September 2015 - 11:30 am
Room PHS 7C050 - European Parliament, Brussels

Welcome, MEP Karl-Heinz FLORENZ, President of the Intergroup
Introduction, MEP Bendt BENDTSEN, Chair of the meeting
Panel Discussion
• Helmut DAMMANN-TAMKE, President of the Hunting Association of Lower Saxony, Germany
• Dr. Julien ALLEAU, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, France
• Emmanuel COSTE, COPA-COGECA
• Jozef DOCZY, Director Department of Forestry and Hunting, Ministry of Agriculture and Rural Development of the Slovak Republic
• Sami NIEMI, Adviser at the Ministry of Agriculture and Forestry of Finland
• Dr. Eick von RUSCHKOWSKI, Nature and Biodiversity Conservation Union (NABU)

de l'augmentation des populations de loups, l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen a organisé une conférence le 16 septembre 2015 afin de mieux comprendre les défis posés par cette situation et les solutions envisageables. La conférence a rassemblé des intervenants de différents États membres de l'Union européenne afin qu'ils fassent part de leurs opinions et expériences relatives aux conflits hommes-loups et aux défis que présente l'augmentation des populations de loups dans de nouveaux territoires.

Le nombre croissant de loups provoque de plus en plus de conflits, notamment des attaques du bétail. Dès lors, certains États membres appellent la Commission européenne à revoir le statut des loups dans le cadre de la directive « Habitats ». L'article 19 de la directive « Habitats » prévoit d'adapter le statut juridique des espèces inscrites aux annexes au progrès technique et scientifique, mais il n'a jamais été appliqué. Les communautés vivant dans les zones reculées et dont les moyens de subsistance sont mis en péril par les loups exhortent les décideurs politiques à dresser le bilan de cette situation décourageante et à prendre des mesures en vue de gérer durablement les populations de loups à l'échelle régionale.

Une étude de cas probante a été présentée par Helmut Damman-Tamke, Président de l'Association de chasse de Basse-Saxe. Elle décrivait la situation en Allemagne, pays dans lequel le loup, absent pendant plus d'un siècle, a vu sa population augmenter à un rythme annuel de 30 %. L'Allemagne, dont le paysage actuel compte des zones densément peuplées, est confrontée à la difficulté de trouver un équilibre entre l'obligation de protéger la nature et l'acceptation du loup par le public. Helmut Damman-Tamke a appelé les décideurs politiques de l'UE à réviser le régime de protection des loups, compte tenu de l'amélioration de l'état de conservation des populations de loups et de la nécessité d'adopter des mesures de gestion qui prennent en considération le comportement des individus habitués à la présence humaine.

D'autres présentations, à l'instar de celles de Semi Niemi, Conseiller au ministère de l'Agriculture et des Forêts de Finlande, et de Jozef Doczy, Directeur du département Forêts et Chasse, au ministère de l'Agriculture et du Développement rural de la République de Slovaquie, étaient dédiées aux méthodes de gestion adoptées dans des pays tels que la Finlande et la Slovaquie en vue de réduire les conflits hommes-loups.

Tout le monde s'est entendu sur le fait que la gestion efficace et la résolution de conflits devaient reposer sur une base scientifique solide et objective. Il est essentiel de disposer de données scientifiques sur le comportement des loups, les risques, l'état de conservation des populations, les menaces et les autres aspects connexes pour tenir un débat éclairé sur la question. Cet aspect a également été réitéré par Stefan Leiner, Chef de l'unité Biodiversité et Directeur intérimaire de la Direction Capital naturel au sein de la DG Environnement de la Commission européenne. Il a présenté les aspects positifs du point de vue du retour d'espèces menacées en Europe. Il a déclaré : « Le plus grand défi qui se pose est le retour des grands carnivores dans des zones au sein desquelles ils ont été absents depuis des siècles. Parmi ces grands carnivores, le loup est l'une des espèces dont le retour a engendré les conflits les plus importants. »

Le Président de l'Intergroupe, Karl-Heinz Florenz, a annoncé : « Les loups sont les bienvenus, mais une coexistence pacifique nécessite une gestion coordonnée et raisonnable, qui tient compte des besoins et des intérêts des populations locales. La principale question qui se pose est de savoir comment y parvenir. »

Dans sa conclusion, le député européen Bendt Bendtsen, qui présidait la conférence, a déclaré : « L'augmentation et la répartition géographique des populations de loups sont inédites en Europe. En tant que décideur politique, je suis convaincu que les populations de loups doivent être suivies afin de récolter des données probantes sur lesquelles baser nos décisions. Je pense que les populations de loups doivent être régulées à l'échelle paneuropéenne. En tant que député européen, j'estime que la directive « Habitats » devrait être révisée pour permettre une meilleure gestion des populations de loups. »

D'après le dernier rapport au titre de la directive « Habitats », le nombre de loups au sein de l'UE est estimé à 10 000 individus (2007-2012), avec des populations majoritairement stables ou en augmentation. Dans ce même rapport, en termes des tendances d'évolution des populations, de la répartition géographique et de l'état des habitats, 58 % des évaluations individuelles à l'échelle des États membres révélaient un état de conservation « favorable », 33 % un état de conservation « défavorable-inadéquat », et 9 % un état de conservation « défavorable-médiocre ».

Le Dr. Julien Alleau, du Centre de recherche d'histoire quantitative de l'Université de Caen, a fait référence à la Macédoine et la Finlande, pays où « les rapports entre les humains et les loups sont moins conflictuels, car les populations de loups y sont restées présentes durant de longues années ». Cette situation démontre que la cohabitation entre humains et loups est possible lorsque des mesures de gestion sont appliquées.

Emmanuel Coste, porte-parole de l'Association des agriculteurs européens Copa-Cogeca, qui a abandonné plus tôt cette année les négociations avec la Commission européenne sur les conflits entre grands carnivores et humains, a présenté le point de vue des éleveurs de bétail. Il a annoncé que les décideurs politiques européens devaient reconnaître davantage les besoins propres à cette industrie, puisque cette dernière était confrontée à un nombre croissant d'attaques et de dommages en raison de la grande capacité d'adaptation des loups aux pratiques agricoles modernes.

Points de vue des députés européens

Monsieur le député européen Karl-Heinz Florenz

Le loup est de retour ! Il y a environ dix mille loups dans l'Union européenne, et ce nombre présente une tendance à la hausse. Le loup, espèce disparue ou proche de l'extinction dans la majorité de l'Europe depuis le 19^e siècle et strictement protégée par la législation nationale, européenne (directive « Habitats ») et internationale, fait actuellement un tel retour en force qu'une simple déclaration « Bienvenue au loup » sans aucune mesure complémentaire n'est plus une solution adéquate. Voilà donc où les « défis » commencent.

Député européen depuis maintenant 26 ans, je me suis retrouvé au centre de débats houleux et passionnés à plusieurs reprises. Pourtant, cela me surprend encore que la réintroduction réussie d'une espèce qui était autrefois originaire de ces régions provoque de telles divergences d'opinions. Le loup semble soulever deux grandes questions : (i.) comment, avec toutes les différences de conceptions, les humains devraient-ils traiter la nature ? et, (ii.) comment faire correspondre nos intérêts socio-économiques aux objectifs de conservation de la nature et des espèces ?

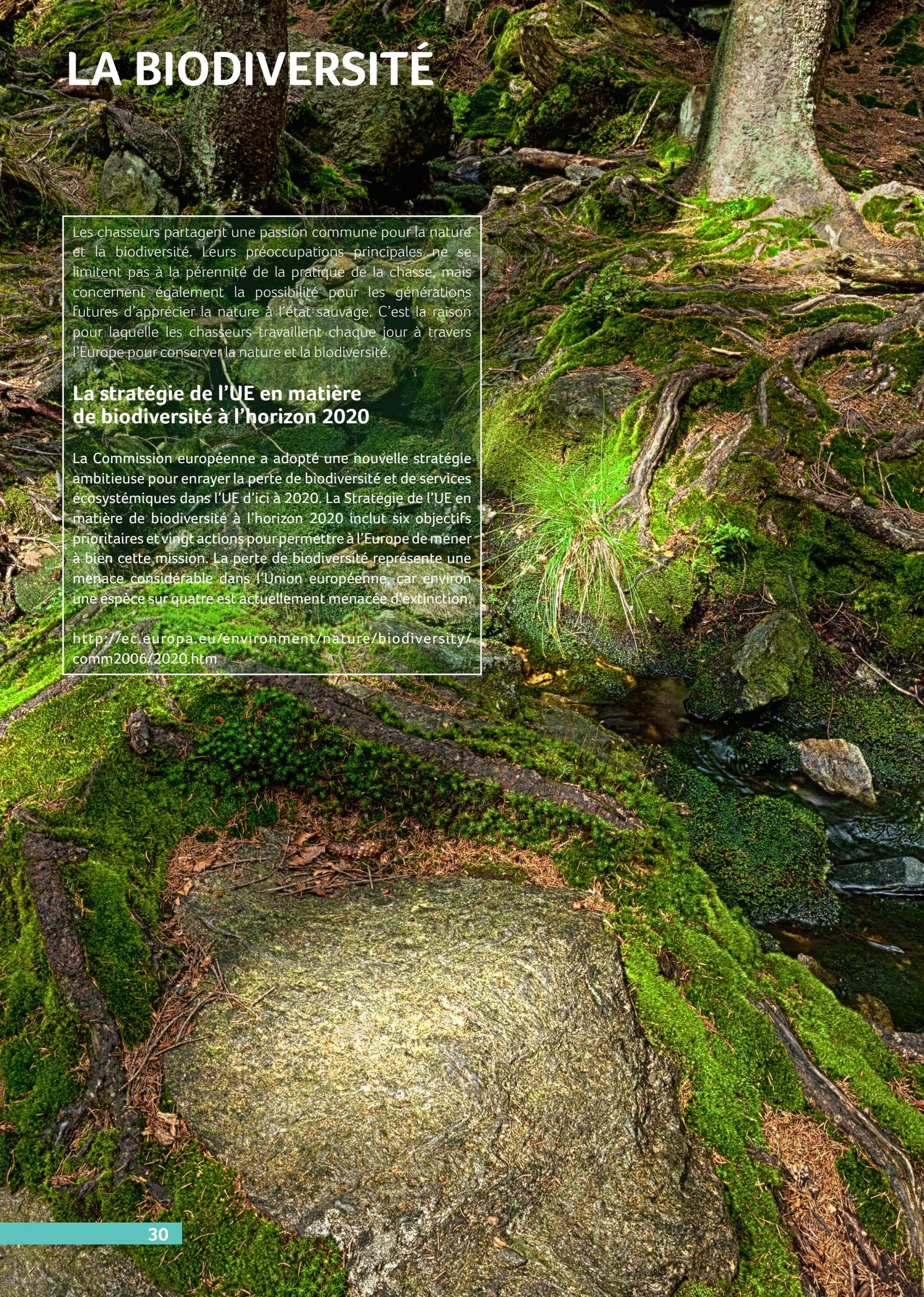
Monsieur le député européen Bendt Bendtsen

Dans mon pays d'origine, le loup n'a pas été présent pendant des siècles, mais il a été réintroduit en petit nombre. Les estimations montrent qu'il y a environ dix mille loups sauvages en Europe. Dans ce contexte, les douze loups qui ont été répertoriés au Danemark au second semestre 2014 représentent un nombre très limité. Pourtant, ce chiffre ne devrait pas être pris à la légère ; les loups sont source d'inquiétude. Le Danemark a changé au cours des siècles durant lesquels les loups étaient inexistantes, et le loup ne cadre pas nécessairement avec la société moderne et les zones densément peuplées.

L'augmentation et la répartition géographique des populations de loups sont inédites en Europe. En tant que décideur politique, je suis convaincu que les populations de loups doivent être suivies afin de récolter des données probantes sur lesquelles baser nos décisions. Je pense que les populations de loups doivent être régulées à l'échelle paneuropéenne. En tant que député européen, j'estime que la directive « Habitats » devrait être révisée pour permettre une meilleure gestion des populations de loups.



LA BIODIVERSITÉ



Les chasseurs partagent une passion commune pour la nature et la biodiversité. Leurs préoccupations principales ne se limitent pas à la pérennité de la pratique de la chasse, mais concernent également la possibilité pour les générations futures d'apprécier la nature à l'état sauvage. C'est la raison pour laquelle les chasseurs travaillent chaque jour à travers l'Europe pour conserver la nature et la biodiversité.

La stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020

La Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie ambitieuse pour enrayer la perte de biodiversité et de services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020. La Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 inclut six objectifs prioritaires et vingt actions pour permettre à l'Europe de mener à bien cette mission. La perte de biodiversité représente une menace considérable dans l'Union européenne, car environ une espèce sur quatre est actuellement menacée d'extinction.

<http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/2020.htm>

Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

Les dirigeants européens et la Commission européenne ont adopté une nouvelle stratégie ambitieuse pour enrayer la perte de biodiversité et de services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020.

La Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 inclut six objectifs prioritaires et vingt actions pour permettre à l'Europe de mener à bien cette mission. La Convention sur la diversité biologique et la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 soulignent toutes deux la nécessité d'impliquer un large éventail de parties prenantes, y compris les communautés locales, dans les processus de planification et de mise en œuvre. Les chasseurs peuvent dès lors jouer un rôle important dans ces processus.

Parallèlement au développement la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020, la FACE et ses Membres ont adopté le Manifeste pour la Biodiversité. Ce dernier reflète l'engagement actif des chasseurs européens en faveur de la conservation de la biodiversité, afin de garantir la pérennité de la chasse pour les générations futures.

En examinant les 34 points d'action relevant des huit sections du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, les objectifs principaux de ce dernier sont de :

- démontrer aux décideurs politiques et au public le rôle et la contribution des activités cynégétiques en faveur de la biodiversité ;
- promouvoir la coordination et le renforcement de cette contribution, conformément aux priorités internationales en matière de conservation.

En outre, le Manifeste pour la Biodiversité sert de cadre pour toutes les communications concernant les questions de conservation liées aux activités cynégétiques.

Afin d'atteindre ces objectifs, la FACE a mis sur pied un Groupe de travail sur le Manifeste pour la Biodiversité en janvier 2014. Ce groupe est composé d'experts des associations de chasse nationales (Belgique – Flandre, Danemark, Finlande, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas et Royaume-Uni).

Grâce à l'organisation de deux réunions par an, le Groupe de travail collecte des exemples pertinents pour contribuer au processus et apporte à la FACE son expertise dans le cadre de l'évaluation et du compte-rendu des résultats.

Le 34^e point d'action du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE engage cette dernière à instaurer « un système de rapports et de révision à échéances régulières afin de prouver que la contribution des chasseurs à la conservation de la biodiversité est conforme aux décisions prises par la communauté européenne et internationale et reste centrée sur les priorités entendues et les exigences du public ».

Il a dès lors été décidé de publier un rapport annuel afin de mettre en exergue les progrès réalisés par rapport aux différents points d'action du Manifeste pour la Biodiversité. Le rapport 2014 mettait en lumière les études de cas et les exemples de bonnes pratiques des actions menées par les chasseurs en faveur de la conservation des oiseaux.

En 2015, la FACE a décidé, en dépit de l'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020, de démontrer de quelle manière le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE et les activités menées par les chasseurs contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie.

Le rapport 2015 sur le Manifeste pour la Biodiversité, qui sera publié en décembre 2015, présentera une évaluation de 180 études de cas et démontrera de quelle manière les acteurs ruraux, et plus particulièrement les chasseurs, contribuent, ou peuvent contribuer, à la mise en œuvre des différents objectifs et actions définis dans la Stratégie. Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE fournit un cadre pertinent pour une telle évaluation et est en lien direct avec quatre des six objectifs de la Stratégie.

À cet effet, la FACE a entrepris de créer une base de données en ligne et un site Internet dédié au Manifeste pour la Biodiversité de la FACE en vue de collecter, d'évaluer et de promouvoir efficacement la contribution des chasseurs à la conservation de la nature.



L'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020

Le 2 octobre 2015, la Commission européenne a publié son rapport sur l'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020. Ce rapport fait état de résultats mitigés et précise que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour améliorer l'état de conservation de la nature au niveau européen.

Des avancées et réussites au niveau local ont été plusieurs fois mises en évidence comme des exemples et des messages importants, bien qu'elles soient insuffisantes pour avoir une influence sur la tendance au niveau mondial.

Même s'il semble que des progrès aient été réalisés au niveau européen pour élaborer de nouvelles politiques, renforcer la base de connaissances et fournir des orientations, il reste néanmoins de grandes lacunes dans la mise en œuvre des différentes mesures.

Le rapport reconnaît les avancées accomplies dans le cadre des possibilités de financement et de l'engagement des parties prenantes. Même si le Secrétariat de la FACE souhaite que cette réussite soit reconnue au niveau européen, d'importantes lacunes subsistent et empêchent les parties prenantes locales et les acteurs ruraux de développer des partenariats pertinents et d'avoir accès aux financements.

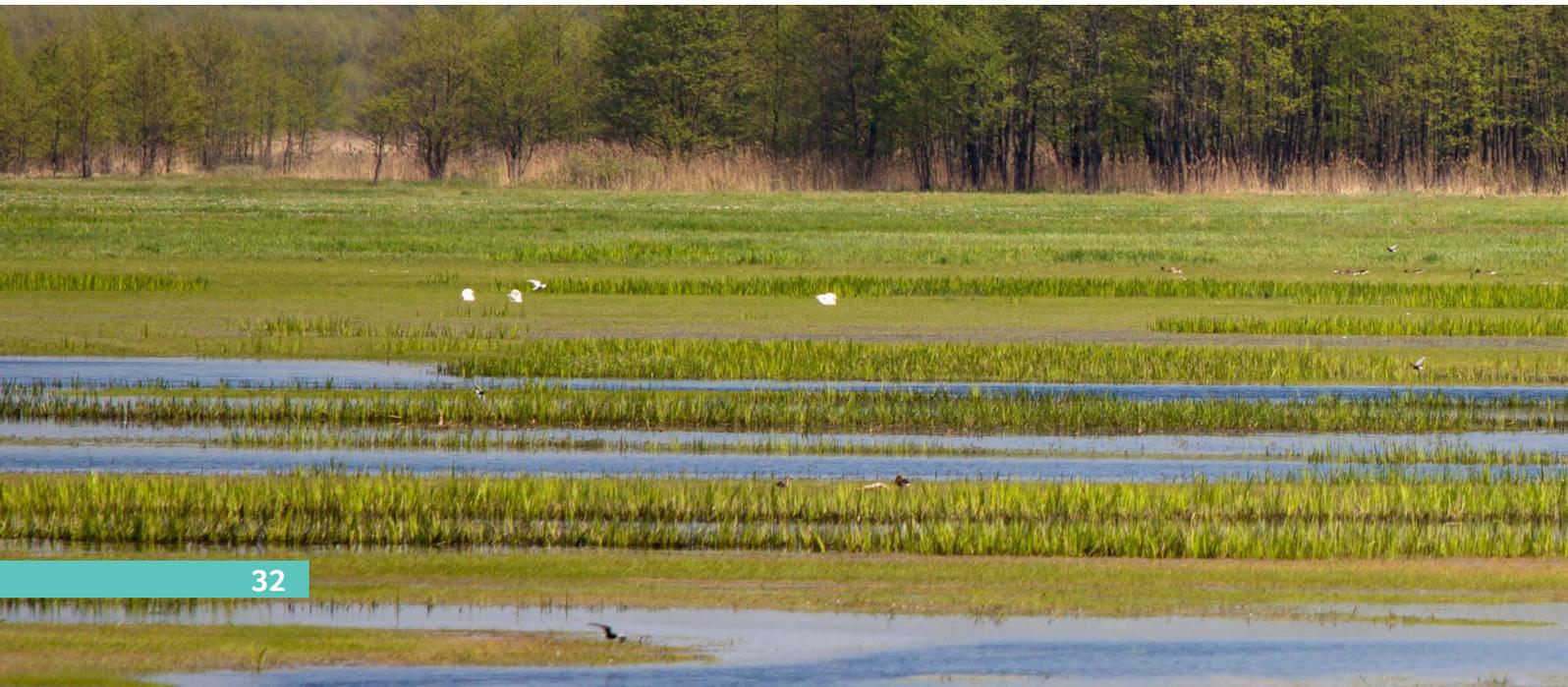
Du point de vue de la FACE, les conclusions du rapport sur l'examen à mi-parcours sont correctes et reflètent les problèmes liés à l'approche trop descendante des processus ; bien que de nombreux processus soient élaborés et finalisés

au niveau européen, l'application aux niveaux national et régional manque d'efficacité, car ils sont souvent inadaptés aux situations particulières.

La FACE a défini trois priorités pour une meilleure mise en œuvre des mesures :

- Sensibiliser les institutions européennes et les États membres, d'une part, aux questions liées à la mise en œuvre au niveau local et, d'autre part, au renforcement des actions déjà entreprises par les acteurs locaux.
- Renforcer la coordination des actions de conservation de la nature menées aux niveaux local et régional afin de promouvoir une approche ascendante pour l'élaboration des politiques, qui prendrait davantage en compte les particularités locales lors de la mise en œuvre des mesures.
- Souligner que la mise en œuvre et l'exécution des initiatives devraient se concentrer sur les priorités de conservation telles qu'identifiées dans l'examen à mi-parcours, à savoir prévenir la dégradation et la disparition d'habitats plutôt que d'adopter des mesures plus strictes sur des pratiques légitimes reconnues par les directives Nature, comme la chasse. En effet, cette dernière contribue à la conservation de la biodiversité.

La FACE continuera à suivre les progrès réalisés en vertu des objectifs définis dans la Stratégie de l'UE, tout en travaillant sur la mise en œuvre de ces priorités, notamment à travers le processus du Manifeste pour la biodiversité.



Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est la pierre angulaire de la politique de l'UE en matière de nature et de biodiversité. Les sites du réseau couvrent désormais près de 20 % de la surface terrestre de l'UE.

Le soutien des propriétaires fonciers est essentiel au succès du réseau. En réalité, bon nombre de nos habitats ont acquis de la valeur grâce à l'exploitation traditionnelle des terres. Par ailleurs, certains de nos sites de faune sauvage les plus importants en Europe ont survécu aux pressions exercées par l'aménagement et la destruction du territoire grâce à l'intérêt porté aux utilisations récréatives de la faune sauvage, telles que la chasse.

La Commission souhaite jouer un rôle dans la promotion de la coopération et des échanges d'expériences entre les acteurs impliqués dans la gestion de Natura 2000. La mise en place du processus biogéographique prévoit une série de séminaires, un pour chacune des neuf régions biogéographiques ou agrégations de régions. Par l'identification des priorités et d'objectifs communs et par l'amélioration de la coopération et des synergies, la Commission veut garantir la pleine exploitation du potentiel du réseau Natura 2000.

En 2014, la Commission européenne et les États membres se sont accordés sur une nouvelle organisation du processus biogéographique, plus simple et plus pratique. L'objectif de cette nouvelle organisation est double :

- Jeter les bases d'un processus continu, où tous les acteurs concernés par Natura 2000 discutent des défis relatifs à la réalisation des objectifs de gestion et de conservation ;
- Atteindre des résultats tangibles.

La nouvelle organisation vise également à obtenir une plus grande contribution des parties prenantes stratégiques et des professionnels.

En octobre 2015, la Commission européenne a soumis une proposition au Groupe d'experts sur la gestion du réseau Natura 2000 relative à l'organisation de séminaires d'évaluation et au suivi des séminaires organisés dans chacune des régions biogéographiques.

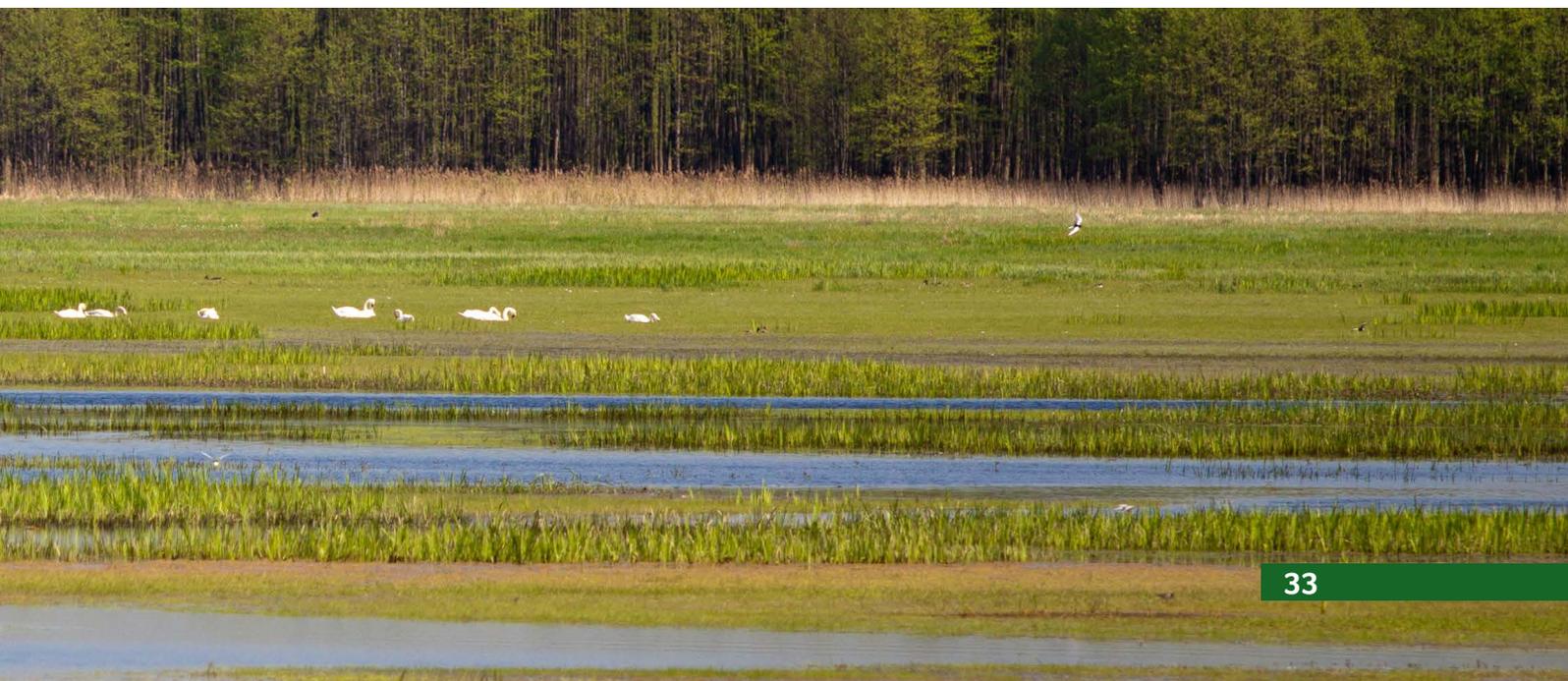
Le principal objectif de ces nouveaux séminaires est d'étudier les derniers résultats du processus dans l'optique de définir les futures actions à entreprendre.

La FACE prend part aux discussions relatives à l'organisation des séminaires d'évaluation pour faire davantage reconnaître le rôle des utilisateurs du réseau Natura 2000 (chasseurs, propriétaires fonciers, sylviculteurs, etc.) et impliquer ces derniers dans les discussions techniques.

Entre-temps, le Document d'orientation sur Natura 2000 et les forêts, auquel la FACE a contribué activement, a été finalisé et publié en 2015.

Il y est fait plusieurs fois référence à la chasse du point de vue du rôle multifonctionnel de la sylviculture et des avantages socio-économiques de la chasse (tout comme ceux des autres activités non liées au bois).

De manière générale, la chasse est reconnue comme compatible avec les forêts inscrites dans le réseau Natura 2000, et très souvent bénéfique pour ces dernières, car les activités cynégétiques ne provoquent pas la « détérioration des habitats naturels, des habitats d'espèces ni de perturbations touchant ces espèces ».



Les chasseurs de la Lozère ont remporté le Prix Natura 2000 – édition 2015 dans la catégorie « avantages socio-économiques »

Le jeudi 21 mai 2015, la Commission européenne a organisé la deuxième cérémonie du Prix Natura 2000 à Bruxelles. Ce prix vise à récompenser l'excellence dans la gestion des sites Natura 2000 et les succès en matière de conservation, en démontrant la valeur ajoutée que cela constitue pour les économies locales et en sensibilisant davantage le public à la valeur du patrimoine naturel européen.

Au total, 23 projets ont été nominés dans cinq catégories : conservation, avantages socio-économiques, communication, conciliation des intérêts/perceptions, mise en réseau et coopération transfrontalière. Un jury a ensuite désigné un lauréat par catégorie. Les noms des cinq lauréats ont été officiellement annoncés pendant la cérémonie.

En 2015, la Fédération des chasseurs de la Lozère, sous l'égide du Syndicat mixte des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, a remporté pour son projet « Vautours : larges bénéfices entre nature et culture » le prix dans la catégorie « avantages socio-économiques ».

En effet, 25 espèces d'oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire, notamment quatre espèces de vautours, représentent de véritables vecteurs économiques et culturels dans la région des Grands Causses, qui est inscrite depuis 2011 sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce projet a été salué comme un bon exemple permettant de démontrer que la conservation de la nature et le développement économique vont de pair et que les chasseurs font partie de la solution.

Ce type d'exemple de bonne pratique n'étant pas rare au sein de la communauté cynégétique, cette récompense devrait encourager les chasseurs européens à se porter candidats pour le prochain prix Natura 2000 en 2016.

Le Forum des utilisateurs de Natura 2000

Le Forum des utilisateurs de Natura 2000 rassemble les chasseurs (FACE), les propriétaires forestiers (Confédération européenne des propriétaires forestiers, CEPF), les agriculteurs (Copa-Cogeca), les pêcheurs à la ligne (Alliance européenne des pêcheurs à la ligne, EAA) et les propriétaires fonciers (Organisation européenne des propriétaires fonciers, ELO).

Nos organisations représentent les activités environnementales, socio-économiques et socioculturelles liées aux zones rurales qui abritent la plus grande partie de la biodiversité de l'UE. Le Forum représente plus de 45 millions de citoyens européens qui possèdent, gèrent et utilisent les terres et les ressources naturelles renouvelables.

Le Forum aide les décideurs dans l'élaboration de politiques et la mise en œuvre des directives Nature de l'UE, plus particulièrement en ce qui concerne Natura 2000 et la compréhension des différentes situations socio-économiques locales. Ce Forum s'est avéré être une plate-forme efficace pour adresser des messages communs aux décideurs européens.

Une réunion, organisée en février 2015, a rassemblé pour la première fois les Chefs des unités Nature et Biodiversité de la DG Environnement, leurs équipes, ainsi que le Forum des utilisateurs de Natura 2000. Ce fut l'occasion d'examiner certains dossiers sélectionnés par le Forum dans le but d'améliorer le dialogue et l'implication des acteurs locaux dans les processus européens.



Le processus MAES

Le point d'action 5 de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité appelle les États membres à : (i.) cartographier les écosystèmes et leurs services et en évaluer l'état sur leur territoire d'ici à 2014 et, (ii.) évaluer la valeur économique de ces services, et encourager l'intégration de ces valeurs dans les systèmes de comptabilité et de notification aux niveaux de l'UE et des États membres d'ici à 2020.

Le processus MAES de la Commission européenne est particulièrement approprié pour des actions de l'Objectif 2 de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité visant à préserver et rétablir les écosystèmes et leurs services. En effet, l'identification et l'évaluation des services écosystémiques livrent des données pertinentes pour la mise en œuvre des initiatives « Infrastructure verte » et « Aucune perte nette » (NNL).

À la suite de l'adoption d'un cadre analytique, le Groupe de travail MAES de l'UE a décidé de soutenir la mise en œuvre du point d'action 5 en le testant sur la base des résultats de six études pilotes thématiques.

Le Groupe de travail a ensuite passé en revue les données et les indicateurs nationaux et européens pour évaluer l'état des écosystèmes, quantifier la biodiversité, ainsi que cartographier et évaluer les services écosystémiques.

La chasse, en tant que telle, représente l'un des nombreux services écosystémiques. Étant une source de viande de gibier, elle constitue surtout un service culturel fourni par la nature permettant aux chasseurs d'assouvir leur passion. Dès lors, les chasseurs ont la possibilité de fournir des données qui peuvent alimenter le processus MAES afin que la chasse soit prise en compte lors de l'évaluation d'un écosystème.

Par conséquent, la chasse est reconnue comme faisant partie des indicateurs identifiés par la Commission européenne pour l'évaluation des services écosystémiques. Le Secrétariat de la FACE est impliqué dans le GT MAES afin de contribuer à la collecte de données et d'évaluer l'économie des services écosystémiques relatifs à la chasse. Actuellement, il n'existe aucune vue d'ensemble européenne des services écosystémiques liés à la chasse, et les informations disponibles relatives aux indicateurs européens peuvent différer d'un pays à l'autre.

Le Secrétariat de la FACE prévoit la mise en œuvre d'un processus européen visant à identifier les données existantes et à collecter le maximum d'informations possibles sur la chasse et les services écosystémiques, de sorte que la chasse soit prise en compte lors de l'évaluation menée par les États membres.

Certaines des informations requises pour l'évaluation des services culturels liés à la chasse sont en rapport direct avec l'économie de la chasse. Il est possible d'évaluer la chasse en tant que service culturel fourni par la nature par le biais des dépenses faites par les chasseurs qui, elles-mêmes, peuvent avoir une incidence sur les aspects socio-économiques d'une société donnée.

En 2014, le Secrétariat de la FACE a finalisé le « Cadre pour l'évaluation de l'économie de la chasse » qui vise à mieux comprendre l'économie de la chasse dans le but de contribuer au processus évolutif MAES.

Le mardi 4 novembre 2014, le Secrétariat de la FACE a organisé un atelier avec des chercheurs de l'Université de Stirling et les Membres de la FACE concernés. Différentes questions ont été examinées, comme la méthodologie nécessaire pour mener une étude au niveau européen, les méthodologies applicables aux Membres de la FACE, ou encore la manière de recouper les données dans le cadre du processus MAES.

La FACE est impliquée dans un projet européen, intitulé OPERA, mené dans le cadre du programme Horizon 2020. Elle participe depuis 2013 aux réunions du Comité des utilisateurs du projet. Ce projet vise à réduire le fossé entre la science écosystémique et la pratique. Il est axé sur les services écosystémiques et la science du capital naturel. Il vise également à permettre aux parties prenantes d'appliquer les principes théoriques dans la pratique.

La FACE y a été invitée au titre de partie prenante pour présenter ses observations et le point de vue des utilisateurs des terres sur les différents processus et instruments qu'OPERA tente de mettre en place. Ces instruments pourraient s'avérer utiles pour les gestionnaires de terres qui souhaitent mener des études et des projets liés à l'évaluation et au suivi des services écosystémiques.

Infrastructure verte

Au sein de l'UE, de nombreux écosystèmes ont été dégradés, essentiellement en raison de la fragmentation du territoire. Par le biais de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020, l'UE et ses États membres se sont engagés, d'une part, à préserver et à améliorer les services écosystémiques et, d'autre part, à restaurer les écosystèmes dégradés en introduisant le concept d'infrastructure verte dans l'aménagement du territoire.

Le concept d'infrastructure verte vise à relier les espaces naturels existants et à améliorer la qualité écologique globale de la campagne au sens large. Il contribue également au maintien d'écosystèmes en bonne santé et à la pérennité des services qu'ils fournissent à la société (notamment les services culturels). Il s'agit donc d'un instrument qui utilise la nature pour offrir des bénéfices écologiques, économiques et sociaux.

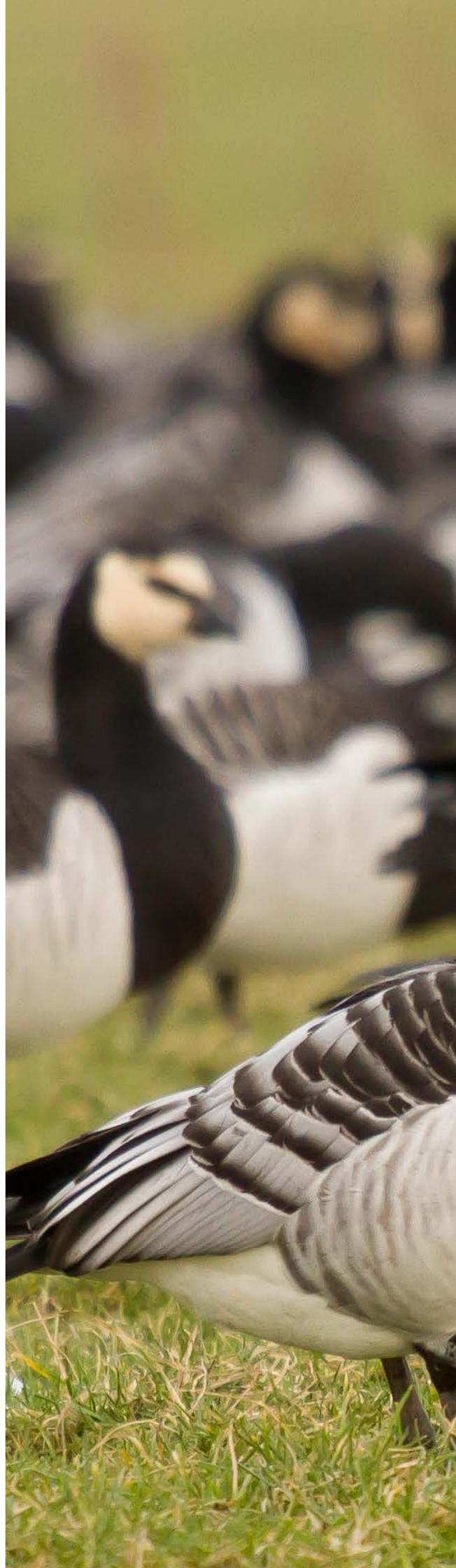
En 2014, la Commission européenne a lancé le nouveau Groupe de travail de l'UE sur la mise en œuvre de l'infrastructure verte et de la restauration. Les objectifs de ce groupe de travail sont de soutenir la mise en œuvre des mesures de la Stratégie conformément à la Communication de la Commission (Infrastructure verte – Renforcer le capital naturel de l'Europe – COM(2013) 249 final) et de fournir une plate-forme de partage des bonnes pratiques relatives au déploiement de l'infrastructure verte.

En raison du manque de participation des États membres, et ce malgré la large participation des parties prenantes (notamment la FACE), la Commission européenne a proposé de mettre fin au groupe de travail. Toutefois, les Directeurs Nature de l'UE ont pris la décision de le maintenir à l'occasion de la réunion organisée en Lettonie les 28 et 29 mai 2015.

La FACE contribue activement aux travaux de ce groupe de travail afin de faire part du point de vue des chasseurs sur la mise en œuvre de l'infrastructure verte.

En 2014 et 2015, la FACE a entrepris des activités de sensibilisation afin de démontrer de quelle manière les chasseurs contribuent, ou peuvent contribuer, à la mise en œuvre de l'infrastructure verte et de la restauration des écosystèmes. La FACE a participé à un événement organisé par CEEweb sur l'infrastructure verte en octobre 2014. Le Secrétariat de la FACE a publié en décembre 2014 une note d'information intitulée « Contribution des chasseurs européens à l'infrastructure verte ».

Les chasseurs peuvent clairement jouer un rôle dans le cadre de la mise en œuvre de l'infrastructure verte, car, d'une part, ils disposent d'une expérience pratique sur le terrain et, d'autre part, l'infrastructure verte présente des avantages pour les activités cynégétiques. Néanmoins, nombre d'ONG environnementales et de décideurs politiques n'ont toujours pas conscience du potentiel que représente la collaboration avec les associations cynégétiques. Par ailleurs, les chasseurs doivent encore améliorer leurs connaissances sur le concept de l'infrastructure verte et ses éventuels avantages.



Aucune perte nette

Le point d'action 7b) de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 exige de la Commission européenne qu'elle poursuive ses travaux en vue de « proposer d'ici à 2015 une initiative visant à éviter toute perte nette pour les écosystèmes et leurs services (par exemple grâce aux régimes de compensation) ».

En préparation de l'initiative de l'UE visant à éviter toute perte nette (initiative NNL), la Commission européenne a mis en place en 2013 le Groupe de travail ad hoc « Aucune perte nette » [No Net Loss, NNL], auquel a participé la FACE, afin de rassembler les opinions des représentants des États membres, plusieurs parties prenantes (industrie, agriculteurs, ONG environnementales, etc.) et des experts à ce sujet.

La Commission européenne a également commandé auprès de l'Institut pour une politique européenne de l'environnement (IPEE) une étude sur les différentes pistes politiques pour cette initiative, dont le rapport a été publié fin janvier 2014.

Ensuite, une consultation publique a été lancée afin de recueillir l'avis des organisations et secteurs concernés par cette initiative.

Les Membres de la FACE ont été informés de cette consultation et encouragés à y prendre part. Par conséquent, la participation des chasseurs à cette consultation a été mise en exergue par la Commission européenne dans son résumé sur les résultats de la consultation publique :

« D'autres associations de chasseurs représentant les positions au niveau régional, national ou européen étaient globalement favorables à une initiative NNL axée sur les territoires hors réseau Natura 2000 et à l'inclusion de mesures de compensation dans une future initiative visant à enrayer la perte nette de biodiversité. L'accent a été mis sur la nécessité d'impliquer les acteurs locaux et, en particulier, les chasseurs. Ces groupes n'étaient pas favorables à une nouvelle législation européenne, mais ont souligné la nécessité d'assurer une mise en œuvre efficace de la législation et des politiques déjà en place. »

La Commission européenne avait prévu d'entamer l'initiative NNL en 2015. Toutefois, cette initiative a été reportée en raison du lancement du « bilan de qualité » de la nouvelle législation environnementale de l'UE.

La FACE continuera à participer au processus NNL et à l'initiative afin de partager avec la Commission européenne et les parties prenantes les points de vue des chasseurs. À cet égard, la FACE a publié en décembre 2014 une note d'information intitulée « Contribution des chasseurs européens à l'initiative européenne No Net Loss » afin de démontrer de quelle manière les chasseurs pouvaient contribuer à la mise en œuvre des principes NNL.

Espèces exotiques envahissantes

La Convention sur la diversité biologique reconnaît que les espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent une menace majeure pour la biodiversité. C'est pourquoi l'UE a inscrit dans « Notre assurance vie, notre capital naturel : stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 » un objectif spécifique visant à élaborer une politique européenne relative aux espèces exotiques envahissantes : « D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'accès seront répertoriées et traitées en priorité, les principales espèces seront endiguées ou éradiquées et les voies d'accès seront contrôlées pour éviter l'introduction et l'installation de nouvelles espèces. »

Après la finalisation et l'approbation du règlement de l'UE N°1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) en 2014, la Commission européenne se consacre à présent à la mise en œuvre du nouveau texte législatif. La Commission est dès lors passée à l'étape suivante dans l'élaboration d'une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union, qui devrait être finalisée d'ici février 2016.

Nous devons reconnaître que, par le passé, plusieurs espèces ont été importées en Europe par le biais des collectionneurs et des chasseurs. Celles-ci ont ensuite été relâchées ou se sont échappées, et certaines d'entre elles sont à présent considérées, du moins partiellement, comme des espèces envahissantes. C'est pour cette raison que nous prenons nos responsabilités et nous nous engageons formellement dans le Manifeste pour la biodiversité.

Nous pensons que la chasse (notamment la fauconnerie) ne représente plus une voie d'introduction à haut risque. Néanmoins, nous nous sommes engagés à travailler conjointement avec la Convention de Berne du Conseil de l'Europe dans le respect du Code de conduite sur la chasse et les espèces exotiques envahissantes.

La FACE, ses Membres et l'Association internationale de fauconnerie (IAF) ont rédigé un « Rapport sur l'application du Code de conduite sur la chasse et les EEE », qui a été soumis au Secrétariat de la Convention de Berne en décembre 2014 et qui est disponible au public. Ce rapport expose la contribution des chasseurs et des fauconniers à ce problème, ainsi que les activités que ceux-ci mènent en ce sens.

Des chasseurs correctement formés pourraient participer efficacement aux programmes de surveillance de la répartition des EEE et, par le biais de la surveillance des arrivées et

introductions de nouvelles EEE, jouer un rôle essentiel du point de vue du système de détection précoce et de la sensibilisation au sujet des Espèces Exotiques Envahissantes.

En juin 2015, la FACE a eu l'occasion de participer à la réunion du Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes, créé par le Comité permanent de la Convention de Berne en 1992.

Ce fut l'occasion pour la FACE d'entendre les observations formulées par certains pays quant à la mise en œuvre du Code de conduite européen sur la chasse et les EEE. Les débats ont également porté sur la stratégie que la Convention de Berne, et plus particulièrement le Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes, devrait adopter en réponse au Règlement de l'UE sur les EEE.

La présence de la FACE a également été acceptée au sein du nouveau Groupe de travail de l'UE sur les EEE. Les objectifs de ce groupe sont de débattre et de travailler sur les points suivants :

- Aider la Commission européenne en fournissant une expertise de haut niveau relative à la mise en œuvre du Règlement de l'UE sur les EEE ;
- Coordonner les activités, exploiter les relations entre les différentes activités et débattre des dossiers transversaux ;
- Renforcer la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre la Commission, les États membres et les parties prenantes.

Bien que l'élaboration de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union soit un processus fermé, la FACE suivra de près les progrès réalisés après l'adoption de la liste ainsi que les travaux entrepris par le Groupe de travail de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes.



NATURA 2000 et les forêts

Le secteur forestier représente environ 50 % du réseau Natura 2000 et 42 % du territoire de l'UE. Le 1^{er} octobre 2015, le Dr. David Scallan, *Wildlife Policy Officer* à la FACE, a participé à la 5^e réunion du Groupe de travail sur Natura 2000 et les forêts. Cette réunion avait pour objectif de recueillir et échanger les points de vue sur le Document d'orientation sur Natura 2000 et les forêts, publié récemment. La FACE suit ce processus depuis quelque temps.

Lors de cette réunion, la Commission européenne a présenté les conclusions relatives à la sylviculture dans le récent rapport (2007-2012) au titre de l'article 17 de la directive « Habitats ». Ce rapport montre que l'état de conservation des habitats forestiers n'est pas bon et qu'il reste encore beaucoup à faire pour pouvoir atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2020 dans la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité et dans la Stratégie forestière de l'UE. Dans ce contexte, seulement 15 % des habitats évalués présentaient un état de conservation favorable, tandis que 80 % étaient jugés « défavorables ».

En résumé, le Document d'orientation de la Commission sur Natura 2000 et les forêts insiste sur les points suivants :

1. La gestion des forêts et Natura 2000 sont compatibles ;
2. Les forêts et les sylviculteurs jouent un rôle prépondérant pour atteindre les objectifs fixés par Natura 2000 et par la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité ;
3. De meilleures synergies doivent être mises en place entre les différentes parties prenantes ;
4. Les forêts et les plans Natura 2000 doivent être mieux intégrés ;
5. Des objectifs de conservation clairs sont essentiels.

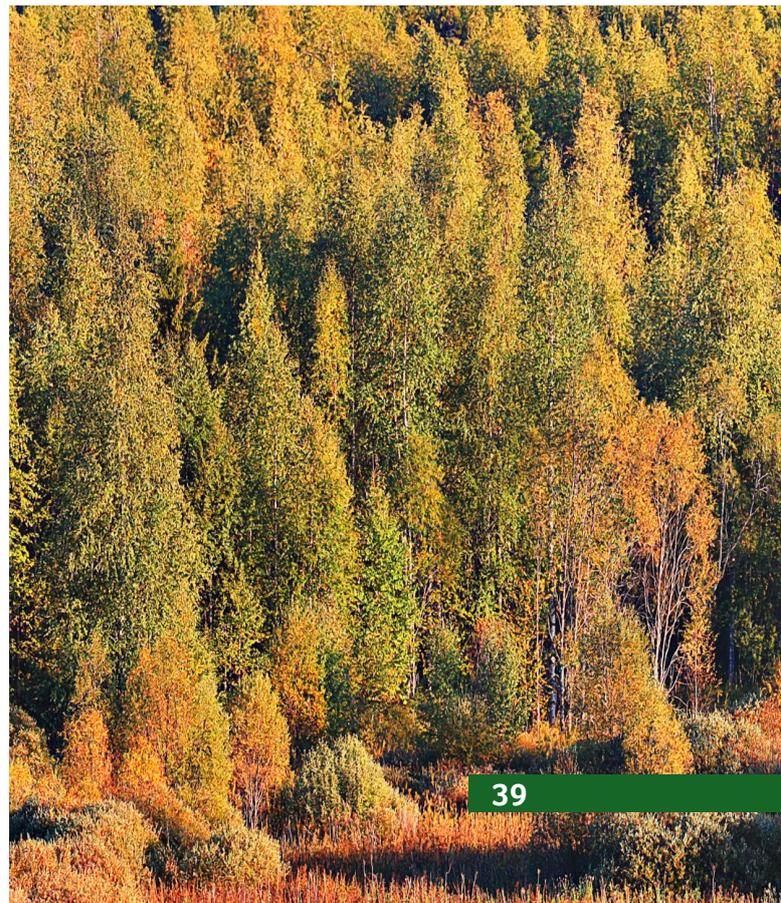
Il est fait plusieurs fois référence à la chasse dans le document (grâce à la contribution de la FACE). En ce qui concerne le rôle multifonctionnel de la sylviculture, les avantages socio-économiques de la chasse (tout comme ceux des autres activités non liées au bois) sont mentionnés. Par exemple, le document affirme que « certaines mesures de conservation peuvent mener à des avantages économiques à court ou à plus long terme, comme la création de meilleures conditions de chasse pour les espèces de gibier ou la diminution des dégâts causés par le gibier ».

Par rapport à l'intégration approfondie de Natura 2000 et des plans de gestion forestière, les chasseurs devraient avoir connaissance de l'article 6 de la directive « Habitats » qui stipule que « tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière

significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ».

Le Document d'orientation précise que « parmi les exemples de plans susceptibles s'affecter un site de manière significative figurent les nouveaux plans de gestion forestière pour les forêts Natura 2000 comprenant une transformation significative des peuplements forestiers au niveau de la composition spécifique ou des périodes de rotation ou d'autres changements significatifs dans le régime forestier, des changements significatifs dans les plans de chasse pour le gros gibier, etc. » (soulignement ajouté).

De manière générale, la chasse est compatible avec les forêts inscrites dans le réseau Natura 2000, et très souvent bénéfique pour ces dernières, car les activités cynégétiques ne provoquent pas la « détérioration des habitats naturels, des habitats d'espèces ni de perturbations touchant ces espèces ». Néanmoins, dans certains cas rares, un nouveau plan de gestion cynégétique ou un changement significatif du plan de chasse pourrait devoir être examiné (étape 1 de la procédure d'évaluation appropriée) afin d'éviter des incidences négatives, ou leur éventualité, sur les conditions d'éligibilité d'un site Natura 2000. À cet égard, la Commission a insisté sur la nécessité d'une coopération harmonieuse avec les ministères responsables au niveau des États membres en ce qui concerne l'article 6 de la directive « Habitats ».



LES ACCORDS INTERNATIONAUX

La nature transfrontalière de nombreux problèmes environnementaux a entraîné l'apparition de toute une série d'accords environnementaux multilatéraux ayant des implications sur les politiques nationales et régionales. Ces accords orientent le programme mondial, établissent des principes de conservation et offrent des outils de coopération.

L'UE agissant souvent en tant que bloc influant lors de ces réunions internationales, il est essentiel que la FACE suive ces réunions et y participe pour représenter les intérêts et l'expertise des chasseurs européens. Cela permet à la FACE d'être tenue informée des tendances de conservation internationales, d'étendre ses connaissances à d'autres expériences en matière de conservation, de défendre les intérêts des chasseurs, d'améliorer l'image et la visibilité des chasseurs en tant que conservateurs de la nature et de chercher des pistes de collaboration avec d'autres conservateurs de la nature.

La FACE et ses Membres contribuent activement aux principaux accords internationaux et offrent l'expertise, la coordination, les synergies et la sensibilisation nécessaires.

L'implication de la FACE dans les accords internationaux se fait en grande partie en collaboration avec ses partenaires. Les actions de la FACE s'inspirent de ses travaux dans le domaine de la conservation de la nature et de la faune sauvage et sont mises en œuvre au niveau politique, à l'échelle européenne, et, par le biais de ses Membres, à l'échelle nationale.

CITES - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

La CITES est principalement pertinente pour les chasseurs du point de vue du commerce des trophées de chasse. Elle est également intéressante de par sa position parmi les accords internationaux déterminants qui définissent l'agenda mondial de la conservation, les principes de conservation et les outils et moyens de coopération.

La CITES compte actuellement 181 Parties, dont les 28 États membres de l'UE. Lors des Conférences des Parties, organisées tous les trois ans, les Parties sont tenues de parler d'une seule voix et de voter en bloc. L'Union européenne est devenue la 181^e Partie en 2015.



La CITES a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

SAFARI CLUB INTERNATIONAL - SCI

Avec une représentation dans 103 pays, le SCI se démarque en tant que chef de file en matière de protection de la liberté de chasser et de promotion de la conservation de la faune sauvage au niveau mondial. Le SCI travaille en étroite collaboration avec son organisation sœur, la Fondation SCI (SCI-F), qui finance et gère des programmes mondiaux de conservation de la faune sauvage et d'éducation à la nature. Ces deux organisations sont des partenaires clés de la FACE sur un large éventail de dossiers, allant de la chasse au sens strict à la conservation de la nature au niveau mondial. Au cours de l'année écoulée, la collaboration entre la FACE et le SCI s'est principalement centrée sur la reconnaissance du rôle de la chasse en tant qu'outil de conservation de la nature dans le cadre de la CITES et de l'Union européenne, ainsi que sur l'identification des stratégies possibles pour impliquer au mieux les utilisateurs légaux de la faune sauvage, les communautés locales et les autorités des États de l'aire de répartition aux programmes communautaires visant à conserver la faune sauvage, lutter contre la mise à mort et le commerce illégal des espèces sauvages et à restaurer les habitats.



Les avantages sociaux et économiques associés à l'utilisation durable de la nature, y compris les revenus de la chasse au trophée, incitent les populations locales à conserver la faune sauvage.

Lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages

Pourquoi l'implication des communautés locales et des chasseurs est-elle la clé du succès ?

L'Afrique est confrontée à la plus grande crise de braconnage de son histoire. En Europe, les pratiques illégales à l'encontre de la faune sauvage restent un défi sur l'ensemble du continent. L'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen a organisé, le 12 mai 2015, une réunion à Bruxelles dans le but d'identifier des stratégies pour lutter efficacement contre la criminalité liée aux espèces sauvages, et plus particulièrement impliquer au mieux les utilisateurs légaux de la faune sauvage afin d'aider les autorités compétentes à lutter contre la mise à mort et le commerce illégaux des espèces sauvages, en Europe et dans le monde.

La réunion a été organisée par la FACE, sous les auspices du Président de l'Intergroupe, le député européen Karl-Heinz Florenz (PPE, Allemagne). La réunion était présidée par la députée européenne Renata Briano (S&D, Italie).

Le député européen Karl-Heinz Florenz a déclaré : « Pour être efficaces, les mesures de conservation et de mise en application de la loi doivent prendre en considération que, dans les zones où certaines espèces sauvages emblématiques, comme le rhinocéros ou l'éléphant, ont une véritable valeur monétaire, ces espèces sont gérées et protégées du braconnage, principalement grâce à la collaboration active des acteurs locaux ».

La députée européenne Renata Briano a indiqué : « Les braconniers sont les pires ennemis des chasseurs. La chasse est une activité légale parfaitement légitime qui permet de mieux gérer l'environnement. Les chasseurs sont des partenaires clés dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, tant par les fonds importants qu'ils génèrent que par leur travail sur le terrain ».

Les experts du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier et de la faune sauvage (CIC), de la Société pour la conservation de la faune (WCS), de la FACE et des institutions européennes ont présenté des exposés.

Le Dr. Rolf Baldus (CIC) s'est exprimé sur ses treize années d'expérience au Sélous, en Tanzanie. Il s'agit de la plus ancienne réserve de gibier d'Afrique. Il a expliqué pourquoi l'utilisation durable, comme la chasse au trophée, est nécessaire malgré – ou peut-être en raison de – la crise à laquelle nous nous heurtons actuellement. À cet effet, les décideurs politiques doivent s'éloigner des idées reçues véhiculées par les décideurs occidentaux de politique urbaine, à savoir imposer des mesures

de protection et interdire totalement l'utilisation de la faune sauvage dans les pays africains.

Cy Griffin (FACE), a parlé des travaux effectués par la FACE en collaboration avec BirdLife International pour lutter contre la mise à mort illégale des oiseaux migrateurs en Europe. À cet égard, il est important de faire campagne, mais il est vital d'être prudent vis-à-vis du langage employé. Si l'on condamne la chasse dans son ensemble, cela ne servira qu'à polariser les opinions des différentes organisations. Mais si la campagne est bien menée et que le rôle positif de la chasse légale et de l'utilisation durable est reconnu, il est probable que les chasseurs responsables s'opposent à la minorité qui agit à l'encontre de la loi.

Au cours du débat, la FACE a salué les conclusions du symposium sur le plomb, intitulé « *Beyond enforcement: engaging communities in tackling wildlife crime* [Au-delà de l'application : engager les communautés à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages] », organisé par SULi et d'autres partenaires en Afrique du Sud au mois de février 2015. Lors du symposium, l'exemple du *Mali Elephant Project* a été donné pour illustrer l'intérêt d'établir ou de rétablir des liens entre les populations locales et la faune sauvage. Ce projet a également permis de mettre un terme au braconnage. Mais le plus remarquable est que ce projet a été mis en œuvre avec très peu de moyens et sans volonté politique. Il convient peut-être de chercher à comprendre pourquoi le projet a abouti, alors que d'autres tentatives de haut niveau n'ont pas porté leurs fruits.

Lors de la réunion, la Commission européenne a profité de l'occasion pour révéler en exclusivité qu'elle allait élaborer un Plan d'action de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages qui prendra en considération à la fois la dimension nationale et la dimension mondiale de la problématique. Plus tard dans l'année, la FACE a envoyé des observations écrites sur le projet de Plan d'action de l'UE par le biais de la page « Mieux légiférer » du site Internet de la Commission européenne. La Commission publiera une communication sur le Plan d'action au début de l'année 2016. Ce Plan devra être mis en œuvre conjointement par l'UE (services de la Commission, Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Europol, Eurojust) et ses États membres d'ici à 2020.



LES ARMES À FEU ET LES MUNITIONS

La FACE et ses Membres veillent à garantir aux chasseurs le droit d'acquérir, de détenir, d'utiliser et de voyager avec des armes à feu et des munitions, en toute sécurité et en l'absence de bureaucratie, restrictions ou coûts injustifiés.

Nombre de ces aspects sont actuellement couverts par la législation européenne ; soit par une harmonisation complète, soit par des règles minimales.

Par ailleurs, la FACE cherche à faciliter les processus permettant aux chasseurs de s'informer sur les munitions abordables et disponibles à utiliser en toute sécurité aux fins prévues, et de les acquérir.

La révision de la directive « Armes à feu »

Une année remplie d'événements tragiques a abouti à une proposition précipitée de la Commission européenne.

Le 7 janvier 2015, l'Europe a été confrontée à une terrible réalité. Des terroristes ont attaqué les bureaux de l'hebdomadaire satirique français Charlie Hebdo, à Paris.

Les terroristes, armés de fusils d'assaut automatiques et d'autres armes, ont tué douze personnes et en ont blessé beaucoup d'autres. La France et l'Europe ont été ébranlées en découvrant les effets désastreux du radicalisme religieux.

Le 11 janvier 2015, environ deux millions de personnes, notamment plus de 40 chefs d'État du monde entier, se sont réunies à Paris pour une marche républicaine en faveur de l'unité nationale.

Avant les attentats perpétrés contre Charlie Hebdo, il n'y avait pas réellement de volonté politique d'amender la directive « Armes à feu », notamment parce que le cadre juridique de ce règlement concerne la réglementation de la circulation des armes à feu civiles au sein du marché intérieur de l'UE. Il n'y avait d'ailleurs aucune indication que la directive « Armes à feu » devait être amendée.

Auparavant, Cecilia Malmström, commissaire européenne chargée des Affaires intérieures jusqu'en 2014, avait tenté d'établir le lien entre les armes à feu détenues illégalement et les armes à feu détenues légalement en déclarant : « Les armes à feu détenues légalement dans l'UE continuent à alimenter le marché illicite ». Dans la Communication intitulée « Les armes à feu et la sécurité intérieure dans l'Union européenne : protéger les citoyens et déjouer les trafics illicites », la DG Affaires intérieures a annoncé son intention de lutter contre le trafic illicite d'armes à feu dans l'Union européenne, d'améliorer la réglementation du point de vue des normes de neutralisation,



de destruction et de marquage des armes à feu, ainsi que du point de vue des armes d'alarme et des répliques. Toutefois, à la fin du mandat de Cecilia Malmström en 2014, la Commission a considéré que l'opportunité politique avait été manquée.

L'objectif de la commissaire Malmström avait été de réduire le nombre d'armes à feu détournées tombant aux mains des criminels. Toutefois, soumise à la pression de l'opinion publique et traumatisée, la Commission européenne de Jean-Claude Juncker a publié début 2015 une nouvelle Communication intitulée « Le programme européen en matière de sécurité » afin de lutter contre le terrorisme et la radicalisation, de lutter contre la criminalité organisée, de réexaminer la législation sur les armes à feu et d'avancer des propositions en 2016. Par conséquent, la FACE a anticipé des propositions dans le Programme de travail de la Commission pour l'année 2016, attendu en octobre 2015.

Néanmoins, la pression politique s'est accentuée en France. Le 8 octobre 2015, le Conseil de l'UE, sous l'impulsion de la France, est parvenu à des conclusions invitant la Commission européenne à « présenter, au plus tard début 2016, une proposition de révision de la directive 91/477/CEE (la directive sur les armes à feu) afin de renforcer le cadre législatif régissant les armes à feu, par exemple pour améliorer le partage d'informations sur les armes à feu, accroître leur traçabilité, harmoniser leur marquage et tenir compte du trafic d'armes à feu sur internet et sur le darknet ».

La FACE a réagi rapidement avec la mise en place d'un Groupe d'experts sur les armes à feu et la convocation d'une réunion à Bruxelles le 9 novembre 2015 dans le but d'élaborer une stratégie de la FACE pour aborder la réouverture, à présent certaine, de la directive « Armes à feu » en 2016.

Le 13 novembre 2015, tout le monde a une nouvelle fois été pris par surprise avec les attaques terroristes à Paris. Seulement cinq jours plus tard, la Commission européenne a présenté une proposition de révision de la directive « Armes à feu » de manière précipitée.

La FACE a immédiatement réagi et s'est demandée si les propositions contribueraient effectivement à la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Bien que la FACE soutienne les initiatives menées par la Commission dans la lutte contre le terrorisme et les pratiques illégales, elle se demande toutefois comment la proposition de la Commission de restreindre la détention légale d'armes à feu par les chasseurs et les tireurs sportifs pourrait empêcher les terroristes de perpétrer des attaques.

Bien que certains points de cette proposition puissent être jugés acceptables, à l'instar d'une meilleure traçabilité des armes à feu et d'une meilleure coopération transfrontalière entre les forces de police, la FACE a vivement critiqué la Commission européenne au regard de l'absence d'évaluation d'impact, rendant dès lors impossible toute estimation des conséquences des modifications proposées sur les activités criminelles et sur l'utilisation légale des armes à feu.

Les experts du Groupe d'experts de la FACE sur les armes à feu ont analysé les amendements et identifié certains points critiques pour les chasseurs et les tireurs sportifs. Ces deux groupes soumettront prochainement leurs commentaires à la Commission à cet égard.

Le Groupe d'experts de la FACE sur les armes à feu s'est avéré être l'outil le plus approprié pour l'échange d'informations sur la mise en œuvre de la directive sur les armes à feu dans les différents États membres et pour l'élaboration d'une position et d'une stratégie communes.

La FACE a été en mesure d'élaborer des documents fiables pour s'attaquer à l'ensemble des aspects critiques de cette proposition de révision. En effet, nous avons présenté des arguments solides relatifs à la vente des armes à feu semi-automatiques de catégorie B7 par les techniques de communication à distance, à l'exception pour les jeunes chasseurs, à la périodicité des licences et aux silencieux. La proposition d'introduire des examens médicaux normalisés représentait un autre problème. En effet, une telle proposition ignore de fait que les États membres ont mis en œuvre des procédures efficaces et sûres pour garantir le suivi des détenteurs d'armes à feu.

La stratégie de la FACE repose également sur la coopération avec les autres parties prenantes. Le *European Shooting Sports Forum* [Forum européen de tir sportif – ESSF], composé des chasseurs, des tireurs sportifs, de l'industrie, des collectionneurs et des armuriers, a servi de plate-forme de coordination pour l'élaboration d'une position commune. Cette dernière enverra un message politique unique et fort aux décideurs politiques et constituera la pierre angulaire d'une campagne lancée conjointement par les utilisateurs légaux d'armes à feu pour lutter contre l'adoption de mesures restrictives injustifiées.

En dépit des événements tragiques qui se sont déroulés, la FACE et les membres du Groupe d'experts sur les armes à feu ont ouvert la voie aux véritables efforts qui devront être réalisés du point de vue des activités de lobbying en 2016.

LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES ANIMAUX

Les chasseurs surveillent le statut sanitaire des animaux vivant à l'état sauvage (par exemple au regard de la peste porcine, de la rage et de la grippe aviaire). Par conséquent, ils jouent un rôle déterminant dans la protection de la santé publique et de la santé des animaux domestiques (d'élevage). À cet égard, les chasseurs sont des partenaires stratégiques dans le cadre des initiatives de lutte contre les zoonoses aux niveaux européen et international.

La FACE contribue à façonner des politiques européennes applicables et réalistes pour les chasseurs sur le terrain. La FACE prodigue également des conseils aux chasseurs quant à la meilleure manière d'effectuer les démarches administratives en rapport avec la viande de gibier, ainsi que la santé humaine et animale

Le nouveau règlement sur le commerce des produits dérivés du phoque dit non à l'utilisation durable et impose un gaspillage des ressources naturelles dans l'UE

La Commission européenne a présenté le 6 février 2015 une proposition interdisant le commerce des produits dérivés de phoques pris dans les eaux européennes en supprimant la dérogation relative à la gestion durable des ressources marines (dérogation GRM) de l'interdiction générale instaurée en 2009 en ce qui concerne le commerce des produits dérivés du phoque. Cette proposition crée un précédent très dangereux pour l'éthique de l'environnement et de la durabilité. En effet, elle promeut la chasse du phoque dans les eaux européennes tout en empêchant l'utilisation de ce qui est chassé – encourageant de ce fait le gaspillage des ressources naturelles de l'Union. La Commission a déclaré que cette proposition faisait partie d'un paquet de mesures prises pour que l'UE se conforme à un rapport publié par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en mai 2014.

Dans l'UE, les phoques sont chassés dans le cadre d'une gestion durable des ressources marines, notamment en vue d'offrir une protection contre les dommages causés aux

activités de pêche. En 2012, une résolution du Parlement européen « demand[ait] instamment à la Commission de prendre des mesures afin de réduire les effets nuisibles causés sur les stocks halieutiques par les phoques ». Les pêcheurs signalent que lorsque des engins dormants sont utilisés, comme les crochets ou les filets, jusqu'à 90 – 95 % des captures sont prises par des phoques. Dans un tel contexte, des quotas de chasse pour les phoques, à des niveaux records historiques, ont été adoptés par les États membres dans lesquels les phoques sont chassés.

La proposition de la Commission reconnaissait explicitement l'importance d'une telle chasse. Cependant, dans un élan remarquable de contradiction, elle a retiré l'une des incitations les plus importantes pour les chasseurs, à savoir la possibilité d'échanger le surplus de fourrure, de graisse et de viande provenant d'une ressource naturelle abondante. En 2009, lorsque le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont adopté le règlement (CE) n°1007/2009 sur le commerce des produits dérivés du phoque, l'idée d'une interdiction générale avait été explicitement rejetée par les deux institutions, principalement pour tenir compte de la situation dans les États membres de l'UE situés autour de la mer Baltique. Certains des arguments plaçant pour la poursuite du commerce de ces produits ont été le caractère non commercial de la chasse, la tradition, la nécessité d'une gestion durable des ressources marines, la protection des activités halieutiques et des principes de l'utilisation durable et de non-gaspillage des ressources naturelles, auxquels l'UE et les États membres sont liés juridiquement, entre autres dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

Après plusieurs mois de négociations, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord provisoire sur la proposition de modification du règlement n°1007/2009 sur le commerce des produits dérivés du phoque lors d'une réunion du trilogue organisée le 25 juin 2015.

Au lieu de repenser l'interdiction du commerce des produits dérivés du phoque dans son ensemble ou de suivre le rapport de la commission sur le commerce international, qui proposait de prévoir une nouvelle dérogation visant à éviter le rejet des phoques en mer, le législateur de l'UE a finalement cédé aux pressions exercées par les ONG de défense des droits des animaux d'Amérique du Nord en supprimant intégralement la dérogation GRM. Toutefois, le texte nouvellement approuvé reconnaît, dans son

4^e considérant, que la suppression de la dérogation pourrait créer des problèmes dans les États membres concernés et devrait donc être prise en compte lorsque la Commission procédera à « l'évaluation du fonctionnement, de l'efficacité et des conséquences du Règlement quant à la réalisation de ses objectifs ».

Le 8 septembre 2015, le Parlement européen a adopté le texte de compromis après un débat houleux en plénière, lors duquel les députés européens des pays nordiques notamment se sont insurgés contre les incohérences de la proposition. Ensuite, le Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres de l'Union européenne a adopté cette même proposition le 23 septembre 2015.

Bien que la FACE déplore le résultat final et l'interdiction d'un commerce tout à fait durable, nous nous réjouissons qu'une clause permettant d'analyser les conséquences d'une telle interdiction soit insérée dans la version modifiée du règlement. La FACE restera extrêmement vigilante afin que des campagnes telles que celle qui a abouti à l'adoption du règlement ne se reproduisent pas pour d'autres pratiques d'utilisation durable ou d'autres espèces, car celles-ci pourraient ternir la réputation de l'UE en tant qu'acteur incontournable de la durabilité dans le monde.

Le bien-être des animaux

La Commission Européenne confirme qu'elle ne dispose d'aucun mandat pour réglementer le bien-être des animaux sauvages dans le cadre de la chasse.

La FACE a toujours considéré que l'UE n'avait pas la compétence nécessaire pour réglementer le bien-être des animaux sauvages dans le cadre de la chasse et que l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009 n'avait en rien altéré cette réalité.

Nous sommes donc heureux que le commissaire européen à l'Environnement, aux Affaires maritimes et à la Pêche, Karmenu Vella, ait clarifié dans une réponse écrite, en date du 9 septembre 2015, à la question parlementaire du député européen italien Fulvio Martusciello (PPE) que les pratiques de chasse touchant les espèces qui ne présentent pas un état de conservation préoccupant pour l'UE et qui ne sont pas protégées en vertu de la législation sur la nature de l'UE relèvent de la compétence nationale.

Par ailleurs, la FACE a énormément apprécié que le commissaire européen à la Santé et à la Sécurité alimentaire, Vytenis Andriukaitis, ait réaffirmé dans une réponse écrite, en date du 20 avril 2015, à une question parlementaire des députés européens du Groupe parlementaire EFDD que bien que l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne stipule que les États membres doivent pleinement tenir compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles dans le cadre de la formulation et la mise en œuvre de certaines politiques de l'Union, cette disposition n'a pas de portée générale. Il ne s'applique pas non plus aux domaines pour lesquels l'Union n'a pas compétence juridique à harmoniser dans le domaine du bien-être des animaux, à l'instar de celui de l'environnement.

Espérons que cette précision contribue à régler la question de la compétence juridique pour réglementer le bien-être des animaux, y compris pour le gibier ; c'est-à-dire au niveau des parlements nationaux, ces derniers étant les mieux placés pour régler efficacement ces questions, au contraire des institutions européennes. Ce point est très important, car les décisions politiques touchant à la grande diversité des cultures et traditions cynégétiques en Europe devraient être prises au niveau le plus proche possible des citoyens.

À cet égard, les associations cynégétiques mettent continuellement à jour les codes de déontologie et de conduite au niveau national.



Conférence de l'UE sur la santé de la faune sauvage, mai 2015

Les chasseurs identifiés comme des acteurs clés

La Direction générale de la Commission européenne pour la Santé et la sécurité alimentaire (DG SANTE), en collaboration avec la Direction générale pour l'environnement (DG ENV), a organisé, le 5 mai 2015, une conférence d'une journée à Bruxelles. Cette conférence était axée sur la faune sauvage, la santé et le bien-être des animaux, ainsi que la conservation de l'environnement et des espèces. La FACE était représentée, lors de la dernière table ronde, par l'ancien Secrétaire Général de la FACE, Yves Lecocq, docteur en médecine vétérinaire. Le public de la conférence était composé des autorités des États membres, d'organisations internationales, de scientifiques, d'acteurs de l'industrie et d'ONG. Le stand d'information de la FACE situé devant la salle de réunion a montré au public un aperçu de la contribution apportée par les chasseurs européens, d'une part, à la conservation et, d'autre part, à la prévention et au contrôle des maladies.

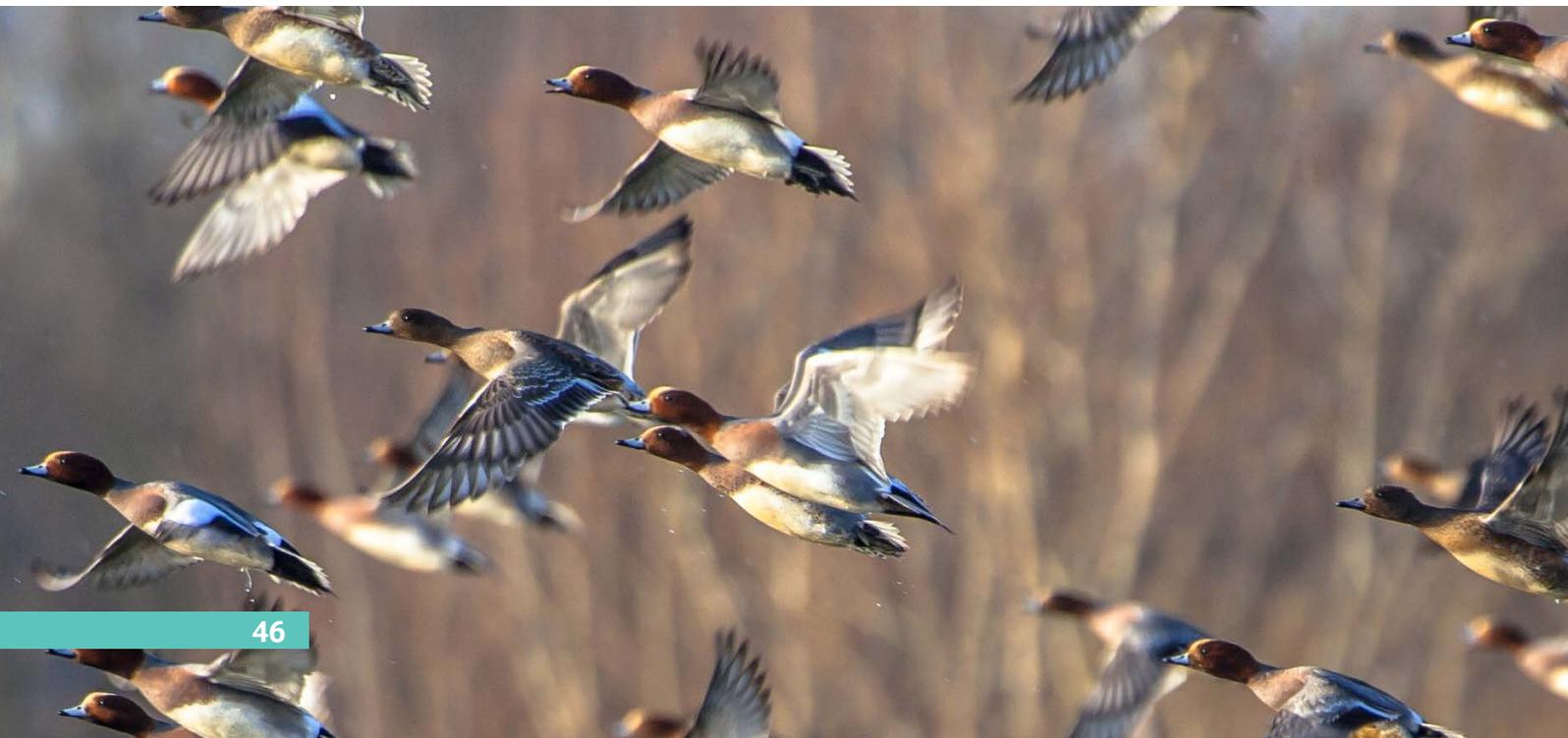
Si de nombreux intervenants, dont la Commission européenne et l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE), ont largement reconnu le rôle important des chasseurs en matière de gestion et de contrôle des maladies, un débat plus houleux est survenu quant au fait de savoir si les chasseurs, afin de maximiser les opportunités de chasse, favorisaient la surpopulation de la faune sauvage

qui, à son tour, pouvait constituer une menace pour les espèces d'élevage.

Au cours de son intervention, le Dr. Yves Lecocq a déploré le fait que la faune sauvage devienne parfois un bouc émissaire ou un alibi, que l'on accuse de constituer un réservoir de maladies, quand ce sont en réalité les lacunes en matière de biosécurité, voire les mouvements illégaux d'animaux domestiques ou sauvages, morts ou vivants, qui contribuent au problème.

La Commission a très clairement expliqué aux organisations de défense des droits des animaux, lors de la table ronde, que si elles souhaitaient exiger une action de l'UE pour interdire certaines catégories d'utilisation animale sur la base d'arguments relatifs à la santé, l'intervention de l'UE devait présenter une valeur ajoutée. Les services de la santé de la DG SANTÉ de la Commission ne chercheront pas à mettre en place de politiques idéologiques et non scientifiques.

Ce message du directeur de l'unité Santé animale a été salué par la FACE, notamment parce que plus tôt lors de la conférence, un haut fonctionnaire de la Commission avait mentionné les « cinq libertés » - spécifiquement élaborées à l'intention des animaux domestiques - en parlant de la faune sauvage. En ce qui concerne la faune sauvage, le bien-être se joue en premier lieu au niveau de la population, et puis seulement au niveau de l'individu.



Nouvelle législation de l'UE sur la santé animale

Nouveau règlement en matière de lutte et de contrôle des zoonoses

Le 1^{er} juin 2015, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord, lors d'une réunion informelle du trilogue, sur les dernières questions à régler en vue du projet de règlement relatif à une législation en matière de santé animale. Cette législation sera applicable cinq ans après son entrée en vigueur. Tout au long du processus législatif, la FACE a travaillé de manière constructive avec les institutions européennes afin de s'assurer que le texte soit acceptable pour les chasseurs.

L'ensemble des agriculteurs, des propriétaires et des marchands d'animaux (notamment les chasseurs et les tireurs sportifs) seront contraints d'appliquer les principes de bonnes pratiques en matière d'élevage et d'utiliser de manière responsable et prudente les médicaments vétérinaires. Le texte de l'accord prévoit que les mesures de contrôle des maladies devront tenir compte du bien-être animal et éviter aux espèces cibles, y compris les animaux errants, toute forme de douleur, de détresse et de souffrance inutile. Ce règlement ne comporte toutefois aucune disposition relative au bien-être animal en tant que tel.

L'une des dispositions principales de ce nouveau règlement concerne la liste de maladies contagieuses qui serait dressée et qui comporterait des catégories établies selon des critères spécifiques. Afin de veiller à ce que les décisions relatives à la prévention et au contrôle des maladies soient efficaces, le législateur a intégré des dispositions qui prévoient, d'une

part, que le Parlement et le Conseil participent à l'élaboration et à la mise à jour de la liste des maladies potentiellement dangereuses, comme la peste porcine africaine, la grippe aviaire ou la fièvre aphteuse, en consultation avec les experts de l'Autorité européenne de sécurité des aliments et, d'autre part, que des parties prenantes soient impliquées dans l'élaboration et la mise à jour de plans d'urgence.

Afin de résoudre le problème des animaux errants transmettant des zoonoses, des députés européens ont inclus des dispositions qui prévoient l'enregistrement de tous les détenteurs et marchands d'animaux domestiques professionnels (y compris les chasseurs qui détiennent des chiens et des furets de chasse) et donnent le pouvoir à la Commission de demander aux États membres d'établir une base de données des chiens et des autres animaux domestiques, le cas échéant.

Cette nouvelle législation remplace plus de cinquante directives et règlements par un seul règlement, dont les principes et les objectifs sont clairement établis et dont la compréhension sera plus aisée pour les 25 millions de citoyens européens concernés par cette législation.

À cet égard, la FACE accueille favorablement le texte final. Elle est convaincue que ce texte contribue de manière globale et équilibrée à la prévention et au contrôle efficace des maladies animales dans l'Union. Les chasseurs resteront en première ligne pour le suivi de l'état de santé des animaux vivant dans la nature. En outre, ils joueront un rôle clé dans la protection de l'environnement et de la santé publique et animale, une mission importante dûment reconnue par la nouvelle législation de l'UE sur la santé animale.



LES MÉTHODES ET LES CULTURES DE CHASSE



L'Europe recèle de méthodes, traditions et cultures de chasse d'une grande diversité. Celles-ci ont évolué avec le temps et se sont adaptées aux espèces et aux environnements locaux. La richesse qu'elles offrent fait partie de notre patrimoine commun et peut, en outre, avoir des applications pratiques, notamment en termes de préservation des connaissances locales et des activités récréatives.

La diversité de ces méthodes, traditions et cultures donne lieu à une variété d'applications à travers l'Europe. En reconnaissant le principe de solidarité, la FACE soutient les diverses méthodes, traditions et cultures légitimes de la chasse en Europe, tout en reconnaissant pleinement le principe de subsidiarité qui défère les décisions sur leur application au niveau national.

La FACE vise en premier lieu à soutenir les activités liées aux méthodes, traditions et cultures de chasse. Ces travaux sont souvent menés par d'autres organisations, que nous considérons comme d'importants partenaires.

Parmi ceux-ci figurent notamment l'Union internationale pour la chasse à courre, la Fédération européenne des chasseurs à l'arc, l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie et l'Association européenne des chasses traditionnelles.

Par ailleurs, nos actions de soutien en faveur de la pêche à la ligne reconnaissent qu'un certain nombre de nos Membres sont des associations de chasse et de pêche, et témoignent de notre solidarité envers d'autres utilisateurs récréatifs de la faune sauvage avec lesquels nous partageons de nombreuses valeurs.

Bonnes pratiques pour le piégeage de mammifères en Europe

Les pièges sont utilisés dans le monde entier dans le cadre des interactions avec la faune sauvage. Le piégeage est une méthode d'utilisation durable des ressources naturelles. Les pièges sont utilisés pour réduire les dégâts environnementaux, favoriser la conservation de la nature par le contrôle des espèces surabondantes ou des espèces exotiques envahissantes, ou encore déplacer des espèces. Il s'agit également d'une méthode de recherche, permettant par exemple de suivre les mouvements des individus munis de capteurs ou transmetteurs. Puisque les mammifères sont majoritairement nocturnes ou présents à proximité d'immeubles et habitations, le piégeage est souvent la méthode la plus sûre de les contenir.

Sans piégeage, la surpopulation de certaines espèces, y compris les espèces exotiques envahissantes, est une éventualité. Ceci pourrait avoir de graves conséquences sur la santé humaine, la propriété privée et les écosystèmes. La FACE promeut le développement en Europe de systèmes de certification pour les différents types de pièges, sur la base des normes internationales établies dans le cadre de l'ANIPSC (Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté).

La FACE encourage vivement la coopération internationale pour la certification des types de pièges et offre son expertise dans ce domaine. Outre les normes relatives aux pièges, la FACE reconnaît l'importance des bonnes pratiques et méthodes pour garantir un niveau élevé de bien-être des animaux piégés. En effet, en vertu de l'article 8 (b) de l'ANIPSC, « les trappeurs reçoivent une formation leur permettant d'appliquer de manière sûre et efficace les méthodes de piégeage sans cruauté, y compris les nouvelles méthodes à mesure qu'elles apparaissent ».

Lignes directrices de bonnes pratiques pour le piégeage de mammifères en Europe

Ces lignes directrices visent à promouvoir une meilleure compréhension des activités de piégeage et des normes élevées pour les méthodes de piégeage.

Ces lignes directrices sont destinées aux piégeurs, aux autorités, aux ONG et autres parties concernées par le

piégeage des mammifères. Les informations reprises dans ce document font référence à des espèces spécifiques et des lignes directrices pour piéger ces animaux, tout en garantissant un niveau élevé de bien-être des animaux piégés et en limitant les prises accessoires.

Le piégeage est une activité légitime et indispensable à la régulation des populations d'espèces sauvages. Afin de ne pas déboucher sur des restrictions injustifiées de cette activité et de garantir que le piégeage demeure durable sur le plan social et écologique, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir une meilleure compréhension des activités de piégeage et des normes élevées pour les méthodes de piégeage.

Afin de progresser en ce sens, la FACE a développé des lignes directrices pour le piégeage de certaines espèces de mammifères. Ces lignes directrices sont au nombre de cinq et se rapportent aux espèces suivantes : *Nyctereutes procyonoides*, *Vulpes vulpes*, *Martes martes*, *Ondatra zibethicus*, et *Castor fiber*.

Chacune de ces lignes directrices contient des informations sur l'espèce concernée, sa biologie, sa répartition géographique, ainsi que sur les méthodes pour identifier sa présence. Outre ces informations, les lignes directrices contiennent des conseils pratiques relatifs aux pièges et aux méthodes de piégeage. Ce travail est le fruit d'une collaboration entre la FACE et des experts des pays membres, d'organismes de conservation de la faune sauvage et de spécialistes des associations de piégeage de l'Union européenne.

L'Union internationale pour la chasse à courre : réunion interne le 19 octobre 2015 à Dublin, en Irlande

La réunion de l'Union internationale pour la chasse à courre, qui s'est tenue à Dublin, était organisée par FACE Irlande et présidée par Philip Donnelly, Directeur de l'organisation pour la chasse à courre en Irlande. La réunion a rassemblé, entre autres, des délégués de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, de France, de Belgique et d'Irlande. La FACE était représentée par Cecilia Luetgebrune, *Public Affairs Officer*, qui a fait le point sur les sujets les plus importants traités par la FACE depuis la réunion de l'Union internationale pour la chasse à courre organisée en 2014.

Les principaux thèmes abordés comprenaient notamment l'influence croissante des groupes de défense des droits des animaux. Ces derniers utilisent actuellement du matériel de pointe pour suivre secrètement les chasses. Par ailleurs, ils parviennent à influencer fortement l'application des lois dans certains pays. Cette réunion a également examiné les possibilités et les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux pour promouvoir la chasse à courre, et ainsi contrebalancer la présence des ONG de défense des droits des animaux dans les médias. Il a toutefois été décidé de ne pas ouvrir de nouveaux comptes Facebook et Twitter dans un avenir proche.

Les participants se sont accordés sur l'importance cruciale de l'entraînement et de l'éducation des veneurs, par le biais de la mise en œuvre stricte des Codes de conduite de la chasse à courre, pour préserver la réputation des veneurs auprès des agriculteurs, des propriétaires fonciers et, si possible, des médias.

De nombreux membres de l'Union internationale pour la chasse à courre se sont montrés préoccupés par la pénurie de jeunes veneurs qualifiés pour assurer l'avenir de ce sport, notamment dans les pays où la chasse à courre a été interdite au cours des dernières années. Afin d'amorcer le changement générationnel nécessaire au sein de l'Union, les membres se sont engagés à être accompagnés d'un chasseur plus jeune lors de la prochaine réunion de l'Union internationale pour la chasse à courre en 2016.

La législation sur la santé et le bien-être des animaux, l'atelier organisé par la FACE dans le cadre de la Plate-forme sur l'éthique des secteurs utilisant les animaux en Europe (EPASE) et la question parlementaire sur la chasse au renard étaient également au cœur des discussions. Le dernier point démontre que la Commission considère que la chasse au renard relève uniquement de la compétence des États membres, mais que les chasseurs doivent toujours être sur le qui-vive, car les attaques politiques ne sont pas à exclure. Il a également été décidé qu'il incombait au président de la réunion annuelle de l'Union internationale pour la chasse à courre de donner suite aux décisions prises au cours de la réunion.

L'association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie (IAF)

L'IAF se bat pour la préservation de l'art ancestral de la fauconnerie. La préservation de la fauconnerie implique la conservation de la culture traditionnelle qui permet de développer de réelles aptitudes d'empathie envers les animaux, mais également la conservation des rapaces et de leurs proies par le biais de la préservation de leurs habitats naturels.

Nous soutenons la fauconnerie dans le cadre de l'utilisation durable de la faune sauvage. L'IAF est composée de 110 associations, issues de 80 pays, et représente 60 000 membres.

À la suite de l'inscription de la fauconnerie au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO en novembre 2010, la FACE collabore avec l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie afin de promouvoir les aspects culturels de la chasse, notamment par le biais de dossiers techniques.

Fédération européenne des chasseurs à l'arc

La Fédération européenne des chasseurs à l'arc (EBF) promeut des normes éthiques rigoureuses dans le cadre d'une méthode de chasse pratiquée depuis des milliers d'années. La Fédération européenne des chasseurs à l'arc a pour mission d'informer le public et d'offrir des connaissances solides pour encourager les organisations gouvernementales et non gouvernementales à assurer une mise en œuvre efficace de l'art de la chasse avec un arc et des flèches.

La Fédération est composée de 28 organisations nationales de chasse à l'arc à travers l'Europe. En outre, elle est Membre adhérent de la FACE depuis 2014.

Le chasseur à l'arc moderne est engagé et enthousiaste à l'égard de la nature. Il fait preuve d'un grand dévouement, passe de longues heures à apprendre à maîtriser le tir à l'arc et perfectionne l'art de s'approcher de la proie grâce à ses compétences et à ses connaissances de l'animal et de son environnement naturel.



Les finances de la FACE

La FACE offre des services très rentables à ses Membres au regard de la masse de travail abattue par le Secrétariat de la FACE et du montant des cotisations des Membres, qui ne représentent que 10 centimes d'euro par chasseur.

C'est dans cette philosophie que la FACE propose à ses partenaires une gestion financière transparente et rentable, générant un maximum d'impact pour un minimum de coûts.



Les cotisations des Membres constituent la principale source de financement de la FACE. Une autre source de financement de la FACE provient de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, par le biais de la subvention LIFE pour ONG.

EXERCICE 2014

REVENUS

Cotisations des Membres effectifs	691 524 €
Cotisations des Membres adhérents	21 000 €
Projets	11 208 €
Subvention LIFE pour ONG	132 851 €
Subsides & Dons	36 000 €
Subsides additionnels	29 500 €
Soutien opérationnel	12 765 €
Fonds de recherche de la FACE	27 503 €
Ouvrages « Passion »	18 870 €
Produits financiers	20 246 €
TOTAL	1 001 466 €

DÉPENSES

Immeubles	16 673 €
Consommables	3 742 €
Administration	54 120 €
Communications	152 568 €
Frais du SPA	5 263 €
Frais du Président et du SG	9 533 €
Personnel	634 209 €
Missions du personnel	68 190 €
Formations & Développements	7 357 €
Amortissements	30 136 €
Réductions de valeur sur créances clients	118 770 €
TOTAL	1,100,561 €

Transparence

La FACE est inscrite au Registre de transparence de l'UE (numéro d'identification 75899541198-85), créé et géré conjointement par le Parlement européen et la Commission européenne.

La FACE applique le Code de conduite dans toutes ses relations avec les institutions de l'UE, ainsi qu'avec les membres, fonctionnaires et autres agents desdites institutions.

Pour plus d'informations sur le Registre de transparence, veuillez consulter la page <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/homePage.do>





**Fédération européenne
des associations de chasse et
conservation de la faune sauvage**

Rue F. Pelletier, 82 B
1030 Bruxelles
Tel. +32 2732 69 00

www.face.eu